

Un guide éducatif et préventif de la Régie du cinéma à l'usage des accompagnateurs des enfants de 8 à 12 ans



Ce guide est une réalisation de la Régie du cinéma du Québec sous la direction de **Telesforo Tajuelo**.

Une partie de la première section de ce guide a été conceptualisée par deux professeures de l'Université Laval, **Estelle Lebel**, du Département d'information et de communication, et **Marguerite Lavallée**, de l'École de psychologie.

Collaborateurs au contenu

Telesforo Tajuelo, Ph. D., Régie du cinéma Estelle Lebel, Ph. D., Université Laval Marguerite Lavallée, Ph. D., Université Laval Jean-Pierre Gagnon, directeur de l'Administration, Régie du cinéma Charles Bélanger, président de la Régie du cinéma

Recherche et travaux graphiques préliminaires

France Charest, Régie du cinéma

Conseil à la rédaction et coordination

Benoit Gignac

Conception graphique et infographie Sextans

Régie du cinéma

390, rue Notre-Dame Ouest, bureau 100 Montréal (Québec) H2Y 1T9 www.rcq.gouv.qc.ca

ISBN 978-2-551-23834-7 Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009 Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009

© Gouvernement du Québec, 2009

Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Table des matières

LA RÉGIE EST LÀ POUR VOUS	
INTRODUCTION: VOS ENFANTS SONT HABILES	7
SECTION A : À LA DÉCOUVERTE DES IMAGES	
Les besoins des enfants	10
8	10
Les images, sources d'apprentissage	11
Les images ne sont pas neutres	11
Le pouvoir envahissant des images	11
8 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	12
	13
	14
De quel type est votre enfant?	21
Les personnalités des enfants face à l'écran	21
	22
	25
9	25
	26
I I	26
	27
Que faire de plus comme parent pour aider les enfants	
	29
· ·	29
,, ,	30
	30
and the second of the second o	31
	32
	33
	33
	35
	39 40
	42

SECTION B : LA RÉGIE DU CINÉMA ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Des ressources disponibles La Régie du cinéma et le classement des films Les catégories de classement des films Les indications complémentaires «13 ans et plus » veut dire «13 ans et plus »	46 46 48 50 51
SECTION C : LES AUTRES RESSOURCES	
Autres systèmes de classement de films	54
La télévision	56
Le CRTC	59
Le contrôle parental pour la télévision	61
Télévision : organismes et programmes	65
Les jeux vidéo	67
Internet	69
Ressources additionnelles pour Internet	73
Le téléphone	75
La protection du consommateur	75
Général	76
Quelques liens utiles pour les parents	78
RÉFÉRENCES (RIRLIOGRAPHIE SÉLECTIVE)	80

NOTE 1: Le genre masculin est employé pour alléger le texte.

NOTE 2 : Les adresses (courriel ou Web) et les numéros de téléphones fournis dans ce guide peuvent être modifiés au fil du temps.



La Régie est là pour vous

Nos enfants sont plus que jamais bombardés et confrontés à une multitude d'images de différentes sources, parfois inadéquates, qu'ils doivent apprendre à décoder rapidement.

Grâce à une expertise qui lui est reconnue internationalement, la Régie du cinéma informe depuis 40 ans les citoyens du Québec à propos des films qui leur sont proposés. Plus spécifiquement, nous guidons les adultes dans les choix qu'ils ont à faire pour leurs enfants en les avertissant de certains contenus qui ne sont pas appropriés.

Avec la publication de *Mon enfant devant l'écran*, la Régie du cinéma élargit tout simplement la nature des services qu'elle est fière de rendre à la population du Québec. J'espère que ce guide pratique vous sera utile. Nous l'avons conçu de façon à ce qu'il soit le plus convivial possible.

S'il vous appartient de voir à l'éducation et aux apprentissages de vos enfants, il nous appartient de vous aider à relever ce défi fondamental. C'est notre mission.

Bonne lecture!

CHARLES BÉLANGER

Président

Introduction

Vos enfants sont habiles

La présence des images à l'écran (dites images médiatiques) dans l'univers des enfants de 8 à 12 ans les amène très vite à développer certaines habiletés qui leur permettent de comprendre les messages que ces images transmettent.

À l'âge de 8 ans, votre enfant peut en partie décoder les images qu'il voit, mais il fait encore face à certaines barrières. Souvent, ces limitations tiennent à sa méconnaissance des dangers associés à une consommation abusive ou à des contenus « traumatisants » qu'il n'est pas préparé à recevoir, par manque d'expérience ou par ignorance des techniques utilisées pour rendre les images attrayantes.

Les jeunes apprennent avec les images, s'enrichissent avec les images, découvrent le monde grâce aux images : elles sont une source incontournable de leur devenir; mais elles peuvent aussi entraîner des dérives.

Il est possible d'aider vos enfants à faire face aux images. Pour cela, il s'agira essentiellement d'établir une bonne communication avec eux, dans l'ambiance la plus propice qui soit.

Pour y arriver, vous devrez être sensibilisé aux bienfaits et aux dangers des images à l'écran. Vous devrez aussi avoir une bonne connaissance des pratiques préventives et correctives appropriées à utiliser avec vos enfants. Nous espérons que les pages qui suivent pourront vous être utiles à cet effet.

à la découverte des la la découverte





Les besoins des enfants

Dès leurs premiers jours de vie, les jeunes baignent dans un univers rempli d'images de toutes sortes. Ces images leur offrent diverses possibilités d'entrer en contact avec le monde qui les entoure.

Mais les enfants ont besoin d'avoir accès à des images appropriées à leur âge. En vieillissant, il leur est nécessaire de parler des images auxquelles ils sont exposés et qui peuvent moins leur convenir. Ils doivent aussi apprendre à faire des choix et à développer un esprit critique dans un environnement saturé d'images souvent séductrices et commerciales.

Qu'il s'agisse des dessins animés, de la publicité télévisuelle, des sites Web, des émissions télédiffusées, des films ou des jeux vidéo, les images fusent de toutes parts, sous toutes les formes, et peuplent le quotidien des jeunes.

Les effets bénéfiques des images

Les images qui font partie de la vie quotidienne des jeunes contribuent à la construction de leurs relations sociales. Ils passent beaucoup de temps à *clavarder*; ils utilisent Internet pour se reconnaître et se retrouver à distance. Ils se visitent les uns les autres pour partager leurs jeux à l'ordinateur; ils louent des DVD qu'ils regardent en groupe; ils se photographient et échangent ces photos sur Internet, etc. Pendant tout ce temps, ils baignent dans le monde des images.

S'il y a un tel engouement pour cet univers, c'est parce que l'image détient un pouvoir d'attraction que les mots n'ont pas.

L'image en mouvement amène à observer les détails de la motricité (expressions faciales et corporelles), si captivante pour les 8 à 12 ans dont le sens d'observation est très aigu; leur monde imaginaire est proche du réel. Grâce aux images, ils peuvent repérer les émotions des autres, comprendre les relations sociales, identifier les coutumes, etc.

Cette grande exposition aux images contribue à rendre les enfants plus proches de l'univers adulte, sans qu'ils aient la maturité pour tout comprendre.

Les images, sources d'apprentissage

Il est très connu que les images sont une aide précieuse aux apprentissages scolaires, mais elles permettent aussi à l'enfant de découvrir de nouvelles réalités, d'être en contact avec différents modèles et de constater, dans ses échanges avec les autres, qu'il y a plusieurs manières de les comprendre.

De bons moyens de rendre votre enfant critique face aux images sont de...

Susciter chez lui des questions à leur égard : à qui s'adressent-elles, dans l'intérêt de qui, par quelles techniques ?

L'amener à prendre conscience qu'il y a des bons et des moins bons modèles transmis par les images et qu'il peut, parfois, les apprendre sans même s'en rendre compte.

 Autre conseil utile: lors des occasions d'échanges que vous avez avec votre enfant, vous pouvez en profiter pour lui montrer que ce qu'il apprend ailleurs peut aussi lui servir pour mieux comprendre le monde des images.

Les images ne sont pas neutres

Les images ne sont pas neutres. Votre enfant doit apprendre à les regarder et à les décoder dans toute leur richesse et à devenir un lecteur d'images habile, critique et organisé.

En tant que parent (ou éducateur), vous avez tout à gagner en restant ouvert à l'univers des images médiatiques et en parlant avec votre enfant de ce qu'il voit.

- Parlez avec votre enfant des images qu'il voit. Ne cherchez pas « la bonne réponse » derrière ces images, mais tentez de lui faire découvrir qu'on peut donner des interprétations bien différentes en parlant des mêmes films, émissions, jeux vidéo, etc
- Encouragez votre enfant à mettre des mots sur les images qui l'ont affecté, positivement ou négativement, afin de l'aider à leur donner un sens, à les partager.

Le pouvoir envahissant des images

Avec l'avancement des technologies du numérique (appareil photo, Internet, téléphone portable, etc.), les images circulent partout, sans frontières. Elles peuvent envahir l'intimité des uns et des autres. Il est aussi devenu plus courant de s'exposer, volontairement et gratuitement, devant la caméra.

Il faut savoir que des prédateurs utilisent parfois les photos et les vidéos pour repérer des enfants. Ils vont jusqu'à récupérer les photos mises naïvement par les parents ou les enfants eux-mêmes sur Internet.

L'enfant est très vulnérable à son image; il aime être reconnu et avoir l'air branché pour être accepté par les autres; il est prêt à beaucoup pour ne pas perdre l'amitié des copains.

Les images violentes

Une scène de violence à l'écran (qu'elle soit télédiffusée ou contenue dans des jeux vidéo, Internet ou dans des films) peut bouleverser votre enfant et en laisser un autre indifférent. Les images blessantes rappellent souvent des expériences passées, émotionnelles ou sensorielles, affectives ou motrices, qui n'ont pas toujours pu être exprimées.

Les enfants de 8 à 12 ans apprennent principalement par expérience directe et par observation des comportements des autres. Mais ils ne se comportent pas tous de la même façon devant les mêmes images. Certaines particularités existent :

■ GARÇONS VERSUS FILLES :

En général, les garçons sont plus influencés par la violence que les filles. Ils préfèrent ce genre d'émissions, y sont plus souvent exposés et y retrouvent des héros mâles auxquels ils s'identifient.

I ES ENFANTS DE FAMILLES VIOLENTES :

Les parents qui réagissent de façon violente ont souvent des enfants agressifs et hostiles. Le modèle familial encourage l'enfant à le suivre. Les émissions violentes ont dès lors une influence plus grande sur eux, car ils y retrouvent les normes établies dans la famille.

Il est normal de s'inquiéter en pensant que les enfants qui voient beaucoup d'images violentes peuvent devenir indifférents à des scènes semblables dans la réalité. En fait, cela n'est probable que si l'enfant s'habitue à garder pour lui ce qu'il éprouve et à s'illusionner sur le fait que cela ne lui fait rien.

Il est difficile, dans certaines situations, d'amener son enfant à exprimer ses émotions. Il affirmera que l'image violente ne lui fait rien en pensant que c'est la réponse adaptée, ou parce qu'il ne sait pas verbaliser ce qu'il ressent ou encore par peur de se voir interdire des émissions qu'il aime regarder.

Pour réduire l'angoisse que peut ressentir votre enfant face à des images violentes, engagez vos propres émotions et dites-lui comment ces images vous font réagir; cela va l'aider à comprendre ce qu'il ressent, à trouver des mots pour l'exprimer et, éventuellement, à s'en distancier.

Apprenez à distinguer les images

Pour accompagner l'enfant dans ce monde, vous devrez apprendre vous-même à catégoriser les images à l'écran. Il en existe trois types.

LES IMAGES INOFFENSIVES, qui ne comportent aucun élément susceptible d'affecter négativement l'enfant.

LES IMAGES TOLÉRABLES, qui sont empreintes de stéréotypes socialement douteux ou encore déformant la réalité (par exemple, les émissions dites de téléréalité).

LES IMAGES NUISIBLES, qui sont psychologiquement et socialement troublantes.

C'est sur ces types d'images que la Régie du cinéma est appelée à trancher en fonction de leur impact probable et de leur degré d'acceptabilité sociale au Québec. Les films sont classés par tranches d'âge. Le chapitre consacré à la Régie du cinéma présente les différents types d'images qui relèvent de cette classification; ils sont accompagnés de conseils appropriés aux diverses situations qui peuvent vous paraître problématiques.

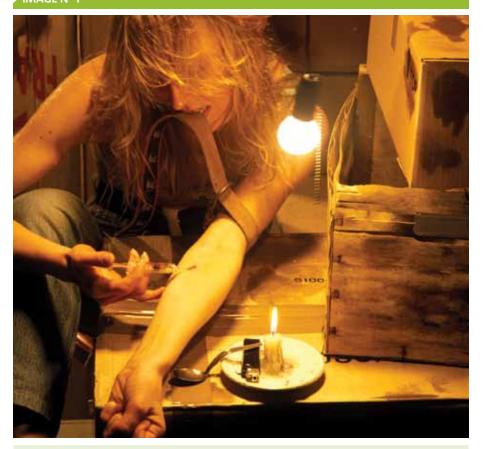
- Soyez vigilant et à l'affût des réactions de votre enfant face aux images que vous jugez tolérables pour lui. Si elles sont à contenu violent, il est conseillé d'en limiter les occasions et le temps d'écoute et de les faire suivre d'activités physiques (course, bicyclette, autres sports) afin de libérer le trop-plein d'énergie que la vue de ces images peut produire.
- Si les scènes sont fortement chargées d'émotion (violence conjugale, familiale ou sociale), votre présence auprès de l'enfant le rassurera. Après avoir vu de telles images, il est bon, pour l'apaiser, d'échanger avec lui sur leur nature (informative ou fictive) et sur leur contenu.
- S'il regarde les actualités, voilà une belle occasion d'initier votre enfant à certaines réalités sociales et politiques dans une ambiance de confiance et de sécurité, en lui montrant que ces images, comme toute image, n'offrent qu'un point de vue des faits.
- S'il s'agit d'une émission à caractère fictif, vous pouvez axer vos échanges sur cet aspect, surtout si les scènes visionnées se rapprochent de la réalité.
- Il est également avisé de chercher à dégager, avec votre enfant, d'autres éléments plus positifs et plus réconfortants des contenus qu'il aura visionnés.

Exercez-vous!

La meilleure façon d'accompagner l'enfant est d'identifier ce qui est acceptable ou non pour lui. Voici un exercice pour vous aider.

Quelles images sont à éviter pour mes enfants?

Voici sept images que vous pouvez classer comme tolérables ou nuisibles pour votre enfant en indiquant vos critères de décision.



Tolérable :	Nuisible :
Pourquoi?	





Tolérable :	Nuisible :
Pourquoi ?	



Tolérable :	Nuisible :	
Pourquoi ?		



Tolérable :	Nuisible :
Pourquoi ?	



Tolérable :	Nuisible :	
Pourquoi ?		



Tolérable :	Nuisible:	
Pourquoi ?		



Tolérable :	Nuisible :
Pourquoi ?	

Dans toute situation où vous vous sentez démuni, sachez qu'il existe plusieurs ressources que vous pouvez consulter pour agir adéquatement (voir les sections B et C de ce guide). Mais n'oubliez pas que c'est vous qui avez le premier et le dernier mot. Les ressources extérieures, y compris la Régie du cinéma, ne sont là que pour vous aider.

De quel type est votre enfant?

Pour réussir à accompagner votre enfant adéquatement dans son apprentissage du monde des images à l'écran, vous devez comprendre comment son esprit et ses comportements se développent et à quel type de spectateur il correspond.

Les personnalités des enfants face à l'écran

Les enfants de 8 à 12 ans se développent sur le plan des savoirs, des savoir-faire et des « savoir-être ». Dans ce cadre, votre enfant correspond sûrement à l'un des profils suivants :

SUR LE PLAN DES SAVOIRS:

- le pro de l'actualité connaît le premier ministre du Canada, le président des États-Unis, Saddam Hussein, les deux tours qui sont tombées, la guerre en Irak; il sait que des personnes ont été arrêtées dans le scandale des commandites; celui qui fait des dossiers de presse en classe dit vérifier à la télé ce qu'il a lu dans les journaux;
- le passionné des animaux et de la nature dit avoir découvert des oiseaux, les tortues géantes, la panthère noire, les requins, les poissons-clowns, un animal qui peut donner des chocs électriques, les concombres de mer, comment naissent les papillons;
- le passionné des sciences s'intéresse aux expériences chimiques, aux éclipses de Lune, aux recherches sur Mars, aux planètes, à l'astrophysicien Hubert Reeves, aux mathématiques;
- le passionné des lettres apprend des mots nouveaux et compliqués; des enfants néo-québécois ont dit avoir appris le français à la télévision, des enfants québécois y ont appris l'anglais.

Petit jeu-questionnaire :
« Quel type de téléspectateur est votre enfant?
CLID LE DI ANI DEC CAVIOLDO

SUR LE PLAN DES SAVOIRS

Mon enfant est

SUR LE PLAN DES SAVOIR-FAIRE:

- le bon vivant dit avoir appris à faire des blagues et à faire l'acrobate;
- le sportif dit avoir appris comment jouer au hockey, comment patiner, les techniques du basket-ball, quelle équipe « allait en finale »;
- le bricoleur dit avoir appris à faire des animaux en papier, à coudre, à faire la cuisine, à « monter et démonter des affaires »;
- l'artiste dit avoir appris à faire des dessins, des peintures, des marionnettes, des tours de magie, des pièces de théâtre et à imiter les gens.

Petit jeu-questionnaire : « Quel type de téléspectateur est votre enfant ? »

SUR LE PLAN DES SAVOIR-FAIRE

Mon enfant est

SUR LE PLAN DES « SAVOIR-ÊTRE » :

- le soucieux des autres et de la bonne conduite apprend à « être gentil avec les autres », « comment faire rire les personnes quand elles sont tristes », « ne pas faire les mêmes erreurs que les autres ont faites »;
- le rebelle a appris des « gros mots » et des « affaires » violentes et vulgaires;
- le frimeur a soit « tout appris » ou n'a rien appris parce que « c'est bébé » ou « des affaires de fille » ou que « ca parle trop, sans action ».

Petit jeu-questionnaire : « Quel type de téléspectateur est votre enfant ? »

SUR LE PLAN DES « SAVOIR-ÊTRE »

Mon enfant est _____

Les enfants qui aiment trop les images

Tous les enfants ne sont pas épris des images de la même façon et avec la même intensité. Parmi ceux qui sont plus susceptibles de se laisser submerger se trouvent :

LES ENFANTS QUI S'ENNUIENT et qui découvrent dans les images à l'écran le loisir par excellence pour combler leur désir de faire quelque chose.

LES ENFANTS FURETEURS qui sont toujours à la recherche de nouveauté ou de sensations fortes.

LES ENFANTS AMOUREUX DES IMAGES qui préfèrent de loin le visuel à l'écrit.

Si votre enfant passe de nombreuses heures à regarder la télé ou à jouer à des jeux vidéo au détriment de ses travaux scolaires, une façon intéressante de lui en faire prendre conscience est de lui demander de calculer le temps qu'il consacre à ceux-ci (le nombre d'heures pour les études) par rapport à celui qu'il passe dans des loisirs tels que les jeux vidéo, les films, Internet et la télévision. Les résultats de ses calculs auront vite fait de lui donner matière à réflexion.

Petit exercice à faire avec votre enfant « LE CALCUL DU TEMPS »			
Chaque jour	o à 60 min	90 à 120 min	150 à 180 min
ACTIVITÉS SCOLAIRES			
Études			
Devoirs			
Travaux			
Sous-total			
LOISIR MÉDIATIQUES			
Télévision			
Internet			
Jeux vidéo			
Sous-total			
AUTRES LOISIRS			
Sport			
Musique			
Amis			
Lecture			
Autre			
Sous-total			

Sans chercher à imposer quelque règle que ce soit, une stratégie possible pour amener votre enfant à un horaire plus équilibré est de l'inviter à discuter sur les moyens de mieux organiser son travail scolaire en se servant d'un agenda hebdomadaire, par exemple, et de planifier son temps libre en fonction des tâches à effectuer.

Il se rendra ainsi compte qu'en planifiant mieux ses activités, il peut les effectuer adéquatement et, conséquemment, obtenir de meilleurs résultats scolaires sans empiéter outre mesure sur ses loisirs.

Sans trop vouloir modifier les habitudes de votre enfant, vous pouvez l'inviter à une plus grande diversité d'activités qui procurent aussi du plaisir (courrier électronique, atlas et dictionnaires, journaux et sites instructifs), en rapport avec les activités scolaires.

Par exemple, vous pouvez lire avec votre enfant; cette activité est généralement très appréciée et permet à l'enfant d'observer qu'une page de texte n'est pas longue quand l'histoire est intéressante ou quand on a dépassé l'étape du déchiffrage des mots.

- Il est bon également de participer avec votre enfant à des jeux mentaux divers (échecs, mots croisés, mots mystères, charades, etc.); ce sont des exercices qui aident à développer chez lui, sans nécessairement faire appel aux images, de nouvelles compétences dans une ambiance de détente et de plaisir.
- Enfin, il est aussi souhaitable que vous lui suggériez des activités physiques afin de développer des goûts divers, très bénéfiques à l'établissement d'une vie équilibrée.



Les risques des images

Dans la société moderne, l'image est au centre d'un débat de valeurs. Plus que belle ou laide, on la décrète bonne ou mauvaise selon l'influence qu'on lui attribue : pour certains, elle informe et contribue à l'éducation; pour d'autres, au contraire, elle désinforme, rend passif et peut même inciter à la violence. Ce débat est encore plus passionné lorsqu'il concerne votre enfant.

Si les images, par leur côté symbolique, contribuent à faire découvrir la réalité dans toute sa richesse, à lui donner du sens, elles peuvent aussi brouiller ce sens. De fait, elles ne sont pas toutes faciles à saisir. Celles qui visent les adultes peuvent être incompréhensibles aux enfants. D'autres, très chargées émotionnellement, peuvent les fasciner et les troubler.

Si votre enfant est sous l'effet d'une émotion et n'a pas les mots pour exprimer ce qu'il ressent, des marques d'affection de votre part l'aideront à se rassurer et à trouver le moyen d'exprimer ce qu'il ressent. Ces moyens ne sont pas nécessairement verbaux; ils peuvent prendre la forme de câlins ou d'autres expressions corporelles, de dessins, de mime, etc.

Les effets traumatisants des images

La relation de votre enfant avec les images médiatiques est une chose complexe. Elle varie selon les types d'images, l'âge et le sexe de votre enfant ainsi que les contextes de réception. Voici les réactions émotives les plus marquantes (agressivité, peur, vulnérabilité) des enfants selon la perception qu'ils se font des images violentes, d'horreur, d'érotisme, de propagande publicitaire, et des messages qu'elles véhiculent.

LES COMPORTEMENTS AGRESSIFS

Ils sont générés par :

- les images stimulantes;
- l'identification avec le protagoniste (surtout s'il est de même sexe ou du même âge);
- la violence réaliste;
- la violence récompensée ou non punie;
- la violence justifiée;
- la violence sans conséquences graves;
- la désensibilisation (une exposition répétée à la violence dans les médias, surtout dans les jeux vidéo qui sont pratiqués sur une base régulière, peut entraîner un affaiblissement graduel des réponses émotives devant l'agression, tant dans les médias que dans la vie quotidienne).

La peur

La peur est une réaction (psychologique et physiologique) involontaire et immédiate en situation de danger réel ou imaginaire. Éduquer des enfants sans elle est une illusion. En général, les filles en manifestent davantage que les garçons et plus les enfants sont jeunes, plus ils ont peur. Mais tous doivent surmonter ces peurs et c'est ce qui les fait évoluer et avoir confiance en eux. Mais si elles sont trop grandes, ils risquent de se sentir incapables et de développer une image négative d'eux-mêmes. Souvent, les personnages de films affichent des comportements qui entraînent, chez l'enfant, les mêmes réactions émotionnelles par mimétisme ou par empathie. Ces réactions sont normalement de courte durée, mais elles peuvent aussi se prolonger. La peur est générée par :

- la ressemblance avec la réalité: plus la fiction est perçue comme étant près de la réalité, plus elle enclenche des réactions émotionnelles chez l'enfant;
- le lien des images avec des peurs déjà existantes : la vision de scènes associées aux peurs de l'enfant va enclencher une réaction émotionnelle accrue chez lui;
- les caractéristiques des images: les producteurs font usage de procédés particuliers pour augmenter les effets de peur dans les fictions, par exemple, les procédés narratifs (le personnage ne voit pas la situation dangereuse dans laquelle il se trouve, mais le spectateur la voit), les éclairages, les effets sonores, la musique, les annonces des scènes d'horreur, etc.;
- la proximité géographique de l'endroit où le danger a lieu dans les images médiatiques : cela s'applique tant aux bulletins d'informations qu'au divertissement.

Avoir peur est aussi « un peu amusant »

Il y a un paradoxe à regarder de la violence (réelle ou fictive) : d'un côté, cela effraie; de l'autre, les enfants, comme bien des adultes, en veulent encore et encore. Plusieurs explications existent. Voici les six principales.

L'EXCITATION-TRANSFERT

Les scènes de violence enclenchent une réaction émotionnelle très puissante; puis, quand l'action est terminée, il y a un soulagement d'autant plus fort que la réaction précédente l'était aussi.

LA RECHERCHE DE SENSATION

Regarder de la violence satisfait un besoin de sensation. Ce besoin augmente avec l'âge pour atteindre un sommet à l'adolescence, puis diminue après. Il semblerait que les garçons ressentent plus souvent ce besoin que les filles.

LA RECHERCHE DU CONTRÔLE DE LA PEUR

Être confronté à des situations fictives de peur peut aussi être un moyen pour l'enfant de mesurer sa capacité à gérer ses émotions.

LA RECHERCHE DU FRUIT DÉFENDU

Certains enfants sont attirés par les contenus violents, ou érotiques, ou interdits parce que ces images plus ou moins illicites leur permettent de participer – de façon indirecte – à des comportements excitants et agressifs. Ils aiment participer aux actions d'un super-héros qui transgresse les normes sociales.

L'EFFET DU « MOI AUSSI »

Cet effet est basé sur la pression à la conformité pour ne pas perdre la face; on dit aimer une chose, même si on ne la juge pas spécialement attirante.

L'ATTRAIT DU STÉRÉOTYPE

Présenter des personnages stéréotypés selon le sexe est une pratique courante : elle suscite l'adhésion des 8 à 12 ans justement parce qu'ils sont en train de construire leur identité. S'identifier à des personnages qui accomplissent des exploits exceptionnels nourrit beaucoup leur imaginaire et les amène même à imiter leurs réalisations. Même s'il existe plusieurs choix d'identités possibles, les stéréotypes sexuels sont encore ceux qui sont le plus souvent offerts aux jeunes.

Comme parent, vous pouvez aider votre enfant à distinguer les stéréotypes sexuels aliénants de ceux qui le sont moins, à relativiser ses désirs de conformité et à valoriser ses tentatives de dépassement de soi lorsque vous les jugez positives.

Les effets aliénants de la publicité

De nos jours, les enfants de 8 à 12 ans agissent de la même manière que les 15 à 16 ans le faisaient auparavant. Les agents de marketing en profitent pour leur offrir des produits (musique, vêtements, divertissement) en centrant leurs messages sur les relations sociales. Ils associent quelquefois des valeurs à ces produits qui n'ont rien à voir avec la réalité qui devrait être présentée aux jeunes. Conscientes des effets aliénants que peut entraîner la publicité télévisée sur eux, les autorités canadiennes et québécoises ont adopté une réglementation concernant la publicité télévisée visant les enfants.

On peut douter que cette réglementation ait porté tous les fruits attendus, l'application qui en est faite est trop laxiste.

 Les enfants sont ciblés par les publicitaires qui utilisent des personnages jeunes ou des objets de leur univers pour capter leur attention.

- Les enfants qui regardent beaucoup la télévision (et donc plus de publicités) sont davantage vulnérables aux produits annoncés que les autres, en ce sens qu'ils désirent plus les consommer.
- Les publicités télévisées susceptibles d'intéresser les jeunes (boissons sucrées, restaurants *fast food*, biscuits, grignotines, etc.) sont diffusées à leurs heures d'écoute.
- Les messages télévisés sont souvent vus par des enfants sans l'accompagnement d'un adulte, ce qui laisse à l'enfant l'entière responsabilité du jugement à porter sur ce qu'il voit.

À partir de six ou sept ans, la majorité des enfants expriment verbalement que la publicité ne dit pas toujours la vérité. Mais ce jugement général n'entraîne pas une attitude critique devant chaque message. Pour la plupart des publicités, l'enfant ne se demande pas si le message est vrai ou faux : la question n'est tout simplement pas à l'ordre du jour.

Pour une bonne compréhension du fonctionnement des messages publicitaires, des compétences particulières sont nécessaires.

Être capable de comprendre les messages publicitaires télévisés, c'est donc, pour les enfants comme pour les adultes, disposer de quelques notions pratiques de ce qu'est la communication publicitaire.

Une discussion avec votre enfant sur la différence entre les images télévisées et la réalité est un bon moyen de lui faire prendre conscience qu'on peut exagérer le message par le montage des images (brièveté des plans, rythme saccadé, variation de la taille des plans sur les personnes), mais aussi sur les produits et les biens qu'on veut vendre.

Petit exercice à faire avec votre enfant :

« JEUX DE MOTS TROMPEURS »

Écoutez avec votre enfant une série de messages publicitaires et jouez à identifier avec lui les mots qui exagèrent ou promettent autre chose que le produit, par exemple :

Une aubaine du tonnerre!
Un prix imbattable!
Une occasion unique!
Nettoyage vite et parfait!
Ça se vend comme des petits pains chauds, faites vite!
Seulement trois paiements faciles de...
Offre limitée, appelez dès maintenant!

Que faire de plus comme parent pour aider les enfants à gérer les effets des images?

Voici d'autres trucs pour aider votre enfant dans sa compréhension et sa gestion quotidienne des images et de leurs effets.

Créez un environnement positif

Pour créer une ambiance favorable à la gestion des images que l'enfant reçoit, ainsi que de leurs effets, toutes les occasions d'échange sont bonnes.

- Soyez disponible pour écouter votre enfant quand il exprime ses intérêts (p. ex. : documentaire sur les animaux) ou préoccupations (p. ex. : inquiétude sur un sujet d'actualité).
- Parlez avec lui de certaines expériences de votre jeunesse; ce type de partage a un effet positif sur la motivation de l'enfant, même lorsque l'expérience relatée par le parent est triste et difficile.
- Chaque fois que votre enfant émet une opinion sur un événement ou sur une image, posez-lui des questions pour savoir comment il perçoit la situation et cherchez avec lui d'autres arguments ou points de vue pour en élargir la perspective.
- Évitez d'exprimer tout jugement négatif à l'égard de l'opinion émise par votre enfant.
- Si, à certaines occasions, votre enfant se montre réticent à discuter avec vous, respectez cette attitude tout en demeurant attentif.

Il est possible que votre enfant ait vécu un choc quelconque et qu'il ne sache pas comment en parler, ou n'ait pas les mots pour le dire, ou soit trop bouleversé pour oser le dévoiler. Cela peut effectivement avoir lieu si votre enfant a vu, dans un film ou ailleurs, des images nuisibles pour lui.

Restez vigilant pour profiter de toute occasion favorable à l'exploration du problème

Valorisez les conversations et les discussions sur les différents types d'images

Parler des images qu'il a vues aidera votre enfant à mieux les comprendre. Cela l'aidera à clarifier sa pensée et ouvrira la porte à de nouvelles façons de voir, de réagir aux messages visuels.

Voici quelques occasions d'agir en ce sens :

- des échanges sur les films ou les émissions télévisées visionnés avec vous;
- le retour sur un sujet d'actualité diffusé avec des images marquantes (grippe aviaire, tsunami, etc.);
- des discussions sur des images de violence (ou autres) que votre enfant a regardées seul ou avec vous, en insistant sur les réactions qu'elles ont suscitées et en cherchant à comprendre pourquoi;
- des échanges sur la vidéo que votre enfant a réalisée;
- la comparaison d'annonces publicitaires sur un même thème;
- une discussion sur une publicité avec des personnages d'enfants;
- des échanges sur des sites Web consultés;
- des discussions sur les caricatures dans les journaux.

Soyez un appui pour l'enfant dans sa compréhension des images

On sait que les images ne sont pas neutres : elles illustrent des idées d'après un point de vue ou un parti pris particulier. Différentes compétences sont nécessaires pour comprendre cela. Le parent a un rôle central à jouer pour amener son enfant à les développer.

- L'enfant doit découvrir par lui-même le sens qu'il donne aux expériences qu'il vit; le parent est là pour l'aider à l'exprimer correctement, à l'envisager dans toute sa globalité.
- Sans devenir son directeur de conscience, soyez le conseiller en images de votre enfant. Réservez des moments précis et réguliers durant la semaine pour aller au cinéma, regarder un DVD à la maison, naviguer ensemble dans Internet, lire des bandes dessinées ou des livres, feuilleter des magazines, faire des sorties sportives, etc.

Petit exercice à faire avec votre enfant : « LA CACHE »

Faites voir à votre enfant de courts extraits d'émissions en coupant le son.

Demandez-lui d'imaginer – et de vous dire – s'il s'agit d'une émission informative ou fictive, si c'est vrai ou inventé... et ce qui peut s'y dire.

Dans des situations où votre enfant a du mal à comprendre ce qui se passe, à interpréter les faits et gestes qu'il observe, évitez, autant que possible, de faire le travail à sa place ou de trop corriger ses explications.

Utilisez les « compétences » de votre enfant

L'utilisation de situations concrètes, accompagnées d'une réflexion pour justifier les décisions prises, est un moyen très stimulant pour l'enfant et très enrichissant en termes de connaissances quant au rôle des images dans les médias.

 Suggérez des activités où les images pourraient être introduites; par exemple, la fabrication d'une affiche sur l'écologie comme travail scolaire.

Demandez à votre enfant quelles images il va choisir pour être certain que le message qu'il veut transmettre sera compris et lesquelles ne seraient pas aussi adéquates.

Interrogez-le sur les critères retenus pour faire son choix de telle ou telle image; demandez-lui de les décrire et d'évaluer l'importance relative de chacune.

À la fin, suggérez-lui de remplacer l'image choisie par une autre qui changerait le sens du contenu de l'activité.

- Soyez attentif à chaque progrès de votre enfant pour vous adapter et l'orienter vers des activités plus complexes, plus diversifiées.
- Suggérez des moyens favorisant la compréhension des images médiatiques et le développement de l'esprit critique de votre enfant en lui demandant...
- Quel type d'émission est présenté : fiction, information, téléréalité?
- Pour les émissions d'information, quels types d'images sont utilisées : images en direct, images d'archives, images symboles, simulation d'événements, reconstitution?
- Quel type d'émission l'incite à faire des liens avec ses expériences personnelles?
 Y trouve-t-il des pistes de solution à ses problèmes?

- Dans les jeux vidéo, quels aspects l'intéressent plus particulièrement: le but du jeu ou plutôt ses caractéristiques (mouvement, espace, couleurs, effets visuels et sonores, rapidité, interactivité)?
- Dans les émissions ou les magazines qu'il regarde et dans ses jeux favoris, voit-il des contenus exagérés (stéréotypes de sexe, de race, de langage)?

Sachez reconnaître le degré de compétence accru de votre enfant à travers les questions qu'il vous pose :

- lorsqu'il demande plus d'information ou exprime un point de vue différent sur un thème très médiatisé (p. ex.: les viaducs du Québec, les attaques du 11 septembre 2001 à New York);
- lorsqu'il s'informe du pouvoir qu'ont les images sur les opinions et les attitudes des gens;
- dans les deux cas, cherchez avec lui des sources d'information (personnes ou magazines spécialisés...) susceptibles de répondre adéquatement à ses préoccupations.

Gérez les expériences d'images nuisibles

Il est démontré que, devant des images qui l'affectent, l'enfant adopte deux types de stratégies d'adaptation pour réduire la charge émotive.

Dans la **PREMIÈRE STRATÉGIE**, l'enfant cherche à réduire les émotions qu'il ressent de diverses manières : ou bien il se dit que ce qu'il a vu est fictif, que ce sont des effets spéciaux, ou encore qu'il est trop grand pour avoir peur, etc.

Dans la **DEUXIÈME STRATÉGIE**, il adopte des comportements corporels d'autoprotection : se fermer les yeux, se cacher pour ne pas voir, fermer la télé, s'asseoir sur ses parents, etc.

C'est vers huit ou neuf ans que l'enfant commence à utiliser les stratégies du premier type; plus jeune, il réagit plutôt par des expressions faciales ou corporelles.

L'enfant ne réagit pas toujours tout de suite à un stimulus éprouvant ou traumatisant et souvent, il ne sait pas comment s'en protéger. C'est pourquoi il est important de distinguer deux moments de réactions possibles : durant le visionnement ou après le visionnement.

AU MOMENT DU VISIONNEMENT

La stratégie adoptée par l'enfant est un très bon indicateur pour les parents de l'impact des images. Certains points sont donc importants à retenir.

- Soyez présent lors des visionnements (films, Internet) ou la première fois que votre enfant joue à un jeu vidéo; votre rôle d'observateur vous permettra de réagir rapidement à tout comportement inhabituel.
- Les émotions vécues par votre enfant peuvent être variables (peur, dégoût, colère, angoisse, tristesse, etc.); elles nécessitent que vous en soyez conscient et que vous interveniez en conséquence.
- Devant des scènes troublantes, le réconfort physique est toujours mieux pour tous les enfants. Parlez avec eux, aidez-les à distinguer la fiction de la réalité.

APRÈS LE VISIONNEMENT

Les réactions de votre enfant à des images nuisibles qu'il a vues en votre absence peuvent se manifester de façons très variées :

- soit il va sentir le besoin d'en parler directement;
- soit ses attitudes vont indiquer un certain malaise;
- soit encore ses comportements vont être inhabituels.

Vous pouvez alors faire appel à différentes stratégies pour vérifier l'ampleur de ces réactions et intervenir adéquatement.

- Demandez à votre enfant ce qui se passe, s'il a eu une expérience particulière qui l'a dérangé.
- Cherchez à quoi votre enfant associe les émotions ressenties.
- Laissez-le exprimer, dans ses propres mots, voire dans ses gestes et attitudes, ce qu'il a ressenti à la vue de certaines scènes pénibles.
- Écoutez le plus objectivement possible, sans prendre peur, ce que votre enfant vous raconte.
- Evitez tout jugement négatif qui pourrait être interprété comme une « mauvaise conduite » et amènerait votre enfant à se refermer sur lui-même par peur de représailles.

Pour plusieurs raisons, certains enfants restent muets lorsqu'ils sont interpellés. Il faut chercher à comprendre les raisons de ce mutisme.

Diverses approches peuvent être adoptées suivant les circonstances.

Si vous croyez que votre enfant a transgressé un interdit.

- Dites-lui qu'il a droit à son intimité, mais que vous êtes là pour la partager avec lui s'il en ressent le besoin, montrant ainsi votre ouverture à une communication ultérieure.
- Vous pouvez aussi ajouter que les interdits ne sont pas arbitraires, mais servent à le protéger d'expériences qui peuvent être néfastes.

'Si vous croyez que votre enfant a peur d'une réaction exagérée de votre part.

- Il est important d'afficher l'attitude la plus neutre possible pour lui manifester que vous n'êtes pas fâché, que vous cherchez simplement à comprendre son comportement inhabituel.
- Dites à votre enfant qu'aucune conduite n'est suffisamment grave pour la garder secrète.

· Si vous pensez que votre enfant ne sait pas comment exprimer ce qu'il a vécu.

• Suggérez-lui de faire un dessin ou de trouver un exemple qu'il croit semblable.

Une fois que vous vovez ce qui a choqué votre enfant.

 Cherchez avec lui à relativiser les aspects posant problème en lui faisant prendre du recul par rapport à la scène traumatisante et en la replaçant dans une perspective plus large, moins troublante.

N'importe quelle image peut être traumatisante pour l'enfant; cela dépend de son âge et de ses expériences. Il n'est donc pas facile d'établir un ordre d'importance quant aux effets néfastes que peuvent avoir les diverses catégories d'images. Sans nul doute, le parent est celui qui peut le mieux évaluer les images qui risquent d'être pénibles pour son enfant.

Les « indications » de la Régie du cinéma

La Régie du cinéma classe les films par catégories d'âge. Elle peut aussi ajouter des indications au classement pour aider les parents dans leurs interventions, notamment auprès de leurs enfants de 8 à 12 ans. L'ajout de l'indication « Déconseillé aux jeunes enfants » à un film classé « Général » a pour but d'informer les parents que le film pourrait troubler indûment les enfants de 7 ans et moins. Les parents devraient aussi s'assurer que leur enfant de 8 à 12 ans est en mesure de voir ce film sans risque de préjudice.

Par ailleurs, un film classé «13 ans et plus » ne devrait pas être vu par un enfant de moins de 13 ans s'il n'est pas accompagné d'un adulte.

Voici quatre types d'indications suivies de conseils visant à vous aider à gérer les diverses situations que vous pouvez rencontrer.

1. VIOLENCE. Cette catégorie comprend les scènes où la violence physique est présente. Elle inclut la violence physique dans les dessins animés, les films de fiction, dans les documentaires, la violence faite aux animaux ou aux êtres humains, les agressions, les meurtres, la torture, la violence raciale, la violence sexuelle, etc.

Quand les images violentes présentées sont fictives, expliquez à votre enfant :

- qu'il s'agit d'une histoire inventée;
- que les scènes sont intentionnellement exagérées pour provoquer des sensations fortes et attirer ainsi plus de spectateurs;
- que ces scènes qui provoquent des peurs, de la surprise ou de l'inquiétude ne sont pas vraies et qu'on est rapidement soulagé quand le visionnement est terminé;
- que les personnages sont en fait des acteurs qu'on peut voir dans d'autres films et même dans la rue;
- que les images de destructions ou de catastrophes utilisent des cascadeurs et des décors fabriqués pour le film.

Les images violentes dans les bulletins d'informations font souvent peur aux enfants d'autant plus que, entre 8 et 12 ans, ils savent que ces émissions d'informations reflètent la réalité et que leur contenu est donc susceptible de se reproduire dans leur entourage.

Ouand les images violentes sont présentées aux actualités :

- contrôlez d'abord vos propres émotions;
- soyez près de votre enfant pour le rassurer;
- répondez à ses questions;
- situez l'événement dans son contexte géographique;
- indiquez à votre enfant que la vie n'est pas toujours et partout comme on aimerait qu'elle soit;
- cherchez avec lui des éléments positifs à faire ressortir, quand c'est possible; par exemple le tsunami (l'élan de générosité qu'il a suscité).

ÉROTISME. Cette catégorie comprend les sujets portant sur l'érotisme et la sexualité.

Dans le cas d'une manifestation érotique, la première chose à faire est de vous assurer que votre enfant a la même compréhension que vous de la scène. Il se pourrait qu'une scène où l'on voit les seins d'une femme à sa sortie du lit passe complètement inaperçue pour l'enfant si, dans la fiction, il s'agit d'une maman qui se lève pour aller voir ce qui arrive à son bébé : l'enfant, davantage préoccupé par ce qui arrive au bébé, peut ne pas avoir remarqué que l'actrice avait les seins nus.

S'il s'agit d'une scène de nature sexuelle :

- attardez-vous un peu sur ces images pour parler avec votre enfant de l'amour et de la sexualité;
- expliquez-lui l'importance de la nudité pour exprimer, justement, l'amour et la sexualité;
- discutez avec lui des diverses fonctions de la sexualité (affection, attachement, reproduction, plaisir).

3. LANGAGE VULGAIRE. Cette catégorie comprend le langage ordurier, grossier ou obscène.

À l'écoute de **propos vulgaires**, expliquez à votre enfant que :

- il est impoli de parler ainsi;
- cette manière de communiquer ne favorise pas les bons contacts et peut même engendrer du rejet;
- il y a des façons plus originales de faire des blagues et de se rendre intéressant;
- il y a des jurons plus drôles et tout aussi satisfaisants pour exprimer sa colère (voir la série *Les Boys* et autres comédies du même genre).

4. HORREUR. Épouvante, phobies, terreur, atrocités... Les films d'horreur sont une source de peur pour les enfants; selon les cas, cette peur peut durer des semaines, des mois, voire des années.

Il importe de connaître ce qui effraie votre enfant ainsi que l'intensité et la durée de cette frayeur. Questionnez-le pour savoir :

- s'il est plus effrayé par l'horreur convenue, caricaturale, stéréotypée au maximum, comme dans la série Freddy, dont la représentation à l'écran est pleine de l'effet « hémoglobine » ;
- s'il est plutôt tourmenté par l'horreur réaliste ou représentée comme telle, y compris l'horreur psychologique issue d'événements effrayants ou de relations troublantes.

Dans les cas d'horreur réaliste, invitez votre enfant à :

- expliquer lui-même ce qui lui cause de la peur;
- détecter les effets spéciaux;
- créer son propre film d'horreur (si vous possédez une caméra vidéo), en prêtant une attention particulière au déguisement, aux effets de lumière (bleu pour le suspense) et aux effets sonores, etc.

LES THÉMATIQUES : un cas à part

Sont regroupées ici les images référant à divers comportements déviants ou problématiques : suicide, exhibitionnisme, drogue, appels au meurtre, à la haine raciale, à la haine contre les parents ou contre les enseignants, glorification des gangs de rue, inceste et autres situations troubles.

Bien que la thématique d'un film, et surtout son traitement, puisse influencer le classement, la Régie du cinéma n'utilise aucune indication sous cette appellation. Il revient aux parents de voir quels sujets controversés troublent particulièrement leur enfant.

En général, vers 8-12 ans, l'enfant est déjà conscient de divers aspects de la vie sociale, telle la discrimination selon le sexe, la race, l'âge, la taille, l'opposition à l'autorité, la criminalité, la maladie mentale, etc., sans toutefois en saisir toutes les implications.

Devant des scènes qui touchent l'une ou l'autre thématique :

- demandez-lui s'il connaît ou a déjà vu des situations semblables pour déterminer son degré de compréhension du scénario;
- orientez-le en conséquence, en insistant sur des valeurs de respect, de réciprocité, d'entraide et de tolérance;
- manifestez votre désaccord avec tout comportement que vous jugez socialement inacceptable (vol, consommation de drogues, etc.).

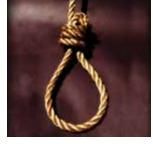
Clarifiez vos propres choix!

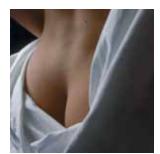
JEU-QUESTIONNAIRE À COMPLÉTER PAR LES PARENTS

Consigne : classer les types d'images qui suivent selon l'impact probable qu'elles pourraient avoir sur votre enfant; autrement dit, quels sont les éléments qui pourraient troubler le plus votre enfant.

ÉROTISME	 VIOLENCE	
LANGAGE VULGAIRE	 Horreur	
HAINE RACIALE	 SUICIDE	
DROGUE	 Autres	

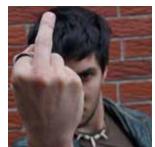












Internet

En navigant dans Internet, les enfants sont vulnérables :

- leur image peut être utilisée à leur insu (voir le phénomène YouTube) et, parfois, pour des films pornographiques;
- ils sont des spectateurs sans recours et peuvent être confrontés à des images préjudiciables parce que violentes, pornographiques ou incitant à la haine;
- ils sont des victimes potentielles de prédateurs sur les sites de messagerie instantanée ou sur les forums;
- 24 % des enfants utilisant Internet ont suscité une attention sexuelle, plus d'un tiers de ceux qui utilisent les messageries instantanées ont reçu des propositions de rencontre et 22 % ont effectivement rencontré des personnes par ce moyen;
- des millions de pages à contenu pornographique, violent ou haineux, ainsi que de désinformation, sont affichées dans Internet.
- Compte tenu du fait qu'il n'existe aucune réglementation officielle, il est important que vous soyez, en tant que parent, très vigilant face à ces risques.

POUR CE FAIRE:

- placez l'ordinateur dans une pièce commune (cuisine ou salon et non dans la chambre de l'enfant);
- activez la fonction « contrôle parental » d'Internet Explorer. Elle n'est pas totalement efficace, mais facile à installer et elle fournit les éléments de base requis;
- consultez l'historique des sites que votre enfant a visités (ou le contenu du dossier « temporaire » qui montre exactement la même chose), évitez d'informer votre enfant de l'existence de cette fonction, car il pourrait en effacer le contenu et ainsi éliminer toute trace de ses navigations;
- expliquez-lui que tout contenu mis sur Internet (photos, conversations, montages, etc.) peut être saisi et utilisé à d'autres fins que celles prévues, avec des conséquences qui pourraient être fâcheuses pour lui et pour son entourage (YouTube, Ton Tuyau, Ton Clip, Tag Télé, etc.);
- demandez-lui de ne jamais utiliser son vrai nom ni d'ouvrir les courriels envoyés par des inconnus;
- interdisez-lui de rencontrer « un ami » d'Internet sans vous en parler au préalable.

Si vous avez une webcam:

 ne permettez de l'utiliser qu'en votre présence, car la plupart des enfants de 8 à 12 ans ignorent que les images privées peuvent être utilisées par quelqu'un d'autre de manière abusive.

Pour les nombreux jeux vidéo en ligne, il importe de :

- connaître le contenu en vous informant dans Internet ou grâce aux diverses références fournies dans ce guide;
- s'il s'avérait que le contenu est choquant, signalez à votre enfant les jeux que vous acceptez et ceux que vous considérez ne pas être de son âge.

Certains enfants deviennent accros aux jeux et passent de nombreuses heures, souvent aux dépens de leur sommeil, devant l'écran. Ces comportements s'expliquent par diverses raisons: compétitivité avec soi-même ou avec des copains, désir de se sentir membre d'un groupe, etc.

- Pour bien communiquer avec votre enfant, c'est-à-dire lui montrer que vous comprenez l'importance qu'il accorde à ces jeux :
- invitez-le à exprimer ce qu'il y trouve de captivant;
- jouez avec lui;
- autorisez-le, à des moments bien précis, à y jouer avec ses copains, sans limite de temps.

LE CAS DE YOUTUBE

Les sites participatifs du type YouTube et autres comme Ton Tuyau, Ton Clip, Tag Télé, etc., méritent toute votre attention. Des millions de petits films (une minute, en moyenne) y apparaissent chaque jour, sans aucune forme de contrôle, sinon les plaintes à retardement. Pour être plus précis, en octobre 2008, 13 heures de vidéo étaient ajoutées sur YouTube à chaque minute. Une bonne partie de ces courts métrages sont filmés à l'aide d'une webcam, installée à même l'ordinateur. Souvent, les enfants posent devant la caméra pour un ami qui dépose le film dans la banque de données de YouTube. Pour eux, c'est une blague; pour les pédophiles, c'est une aubaine.

Expliquez toujours à votre enfant qu'il a droit à son intimité et qu'il a des droits sur son « image ».

Bien plus que les autres sites consacrés aux vidéos maison (Ton Tuyau, Ton Clip, Tag Télé, etc.) ou que les sites de réseautage social (comme MySpace, Facebook, Webkinz, etc.), YouTube appartient au monde de la démesure : plus de 100 millions de vidéos y circulent quotidiennement et le site reçoit un milliard de clics par jour.

- En tant que parent, YouTube, comme tous les sites semblables, peut représenter pour vous une double source d'inquiétude tant pour ce que votre enfant pourrait y trouver que pour ce qu'il pourrait y mettre. Soyez vigilant.
- ▶ Étant donné la popularité de ces sites auprès des jeunes, cherchez à savoir comment ils fonctionnent : comment créer un compte, comment circuler sur le site, etc. C'est la seule façon de constater l'ampleur du phénomène. Il faut savoir aussi que plusieurs ressources sont disponibles pour vous aider.

Soyez un modèle pour votre enfant

En tant que parent, vous êtes le modèle par excellence pour former des habitudes chez votre enfant. Tout parent qui n'est pas attentif à ses propres pratiques ne pourra pas jouer le rôle bénéfique auquel il aspire dans la formation des habitudes de son enfant.

Être un modèle implique les attitudes et les sentiments de celui qui joue ce rôle dans diverses situations : loisir, travail, communication. Ce n'est pas toujours ce que l'on croit qui sert de modèle aux autres. Le dicton « Fais ce que je dis et non ce que je fais » en témoigne.

Pour offrir à votre enfant un modèle adéquat à suivre :

- connaissez bien vos propres habitudes et pratiquez-les conformément à vos attentes envers votre enfant;
- sachez identifier les divers types d'images médiatiques et les modalités de réception qu'elles suscitent;
- combinez le visionnement de films ou d'émissions et des moments de discussion et de réflexion avec votre enfant sur les images que vous avez vues ensemble.

Pour assurer un contrôle adéquat sur les activités de votre enfant avec les médias :

- établissez des règles de vie précises;
- assurez-vous de l'accord de votre enfant en le faisant participer activement à leur établissement:
- amenez-le à accorder aux médias une importance relative par rapport à d'autres activités bénéfiques pour lui;
- aidez-le à planifier, de façon réfléchie et dans le respect des règles établies, les émissions ou activités qu'il a envie de voir ou de faire.

Les suggestions qui vous sont faites dans ce guide sont beaucoup plus faciles et moins lourdes d'application que vous pensez. Allez-y petit à petit, au meilleur de vos connaissances. Faites-vous confiance et dites-vous bien que les images seront aussi une source d'enrichissement profond pour votre enfant. À vous de l'outiller pour qu'il en profite au maximum.

La Régie du cinéma la protection de la jeunesse





Des ressources disponibles

Avant le visionnement d'un film ou d'une émission, ou bien lors de la planification d'activités spécifiques impliquant des images en mouvement, vous pouvez consulter plusieurs ressources (guides et horaires de télé et de cinéma, guides éducatifs et informatifs en matière de vidéo, de jeux vidéo, de sites Internet et autres).

Parmi ces ressources, il faut mentionner les classements de la Régie du cinéma du Québec pour les films, le classement du Entertainment Software Rating Board (ESRB) pour les jeux vidéo et l'utilisation de filtres pour Internet. Il existe aussi des ressources disponibles pour les contenus télévisuels; leur nom et description sont présentés plus loin.

Connaissant les informations pertinentes, vous serez à même de contrôler de façon plus judicieuse les émissions, les films, les DVD ou tout autre produit médiatique à choisir ou à autoriser.

La Régie du cinéma et le classement des films

La Régie du cinéma [www.rcq.gouv.qc.ca] est un organisme public dont le mandat est de contrôler la diffusion et la distribution des films au Québec ainsi que d'assurer le respect des droits d'auteur, en accord avec la législation. C'est dans ce cadre qu'elle effectue le classement des films distribués sur le territoire québécois, quel que soit leur support d'exploitation. Ce classement, ainsi que son affichage public, est une obligation légale et se fait en vue de la protection de la jeunesse tout en tenant compte du consensus social québécois.

La censure cinématographique a disparu du Québec en 1967. Depuis, la Régie du cinéma classe plutôt les films par catégories d'âge. Pour classer les films, elle tient compte à la fois du thème ou du sujet et de son traitement. Parmi les éléments pris en considération, notons les suivants:

- violence;
- sexualité, érotisme;
- horreur, phénomènes de psychopathologie;
- questions ou thématiques controversées (suicide, drogue, inceste, situations troubles, etc.).

Pour ce qui est du traitement de ces thèmes ou sujets et de leur mise en scène, la Régie prend en compte, entre autres, les éléments suivants :

- les images pouvant heurter ou troubler un jeune public;
- l'impact du montage, des effets spéciaux et sonores;
- l'insistance sur certains détails pénibles;
- le type de langage utilisé;
- le ton général du film.

Ces éléments sont replacés dans le contexte général du film afin qu'on puisse juger de leur pertinence ou de leur gratuité. L'œuvre est donc évaluée dans son ensemble. Finalement, la Régie prend aussi en considération le degré de réalisme et la possible identification du jeune spectateur à certains personnages du film.

Cela dit, le guide vient rappeler aux accompagnateurs que le rôle de la Régie se situe à un autre niveau que celui des parents. La Régie estime qu'il appartient aux parents de veiller à ce que leurs enfants voient des films conformes aux valeurs qu'ils entendent privilégier.



Les catégories de classement des films

La Régie du cinéma classe les films distribués au Québec en vertu de la *Loi sur le cinéma*. C'est selon des groupes d'âge que les classements sont effectués. Ce système permet de protéger la jeunesse tout en assurant l'accès le plus large possible aux œuvres cinématographiques. Globalement, les films sont jugés à la lumière des tendances générales et de la réalité de la société québécoise. Dans cette optique, elle suit l'évolution de l'opinion publique et la réflexion sociale sur tous les sujets susceptibles de l'éclairer dans ses prises de décision.

La Régie du cinéma utilise quatre catégories de classement :



GÉNÉRAL

Le film peut être vu, loué ou acheté sans risque par des personnes de tout âge.

Le film classé « Général » ne constitue pas nécessairement un divertissement pour toute la famille. La Régie du cinéma attribue en effet ce classement lorsqu'elle estime que le film n'est pas susceptible de perturber les enfants. Une œuvre traitant d'un sujet qui n'intéressera que le public adulte peut donc recevoir le classement « Général » si elle ne contient pas d'éléments pouvant troubler indûment les jeunes.

Pour signaler qu'un film s'adresse tout particulièrement aux jeunes d'âge préscolaire, la Régie peut ajouter l'indication « Pour enfants ». Si toutefois le film classé « Général » est de nature à heurter la sensibilité des enfants de moins de huit ans, la Régie du cinéma ajoute au classement général l'indication « Déconseillé aux jeunes enfants » ou « G DEC ».

Les œuvres recevant le classement « Général » ne comportent qu'épisodiquement des scènes de violence peu intenses. Le ton et le genre du film sont des éléments de décision importants. Ainsi, les scènes de violence dans une comédie ou un film d'aventures centré sur un héros plus grand que nature n'ont pas le même effet sur les enfants que celles d'un film plus réaliste dans sa mise en scène.

Si la nudité peut être présente, les scènes d'amour demeurent cependant assez discrètes. Selon le contexte, certains écarts de langage sont acceptés.



13 ANS ET PLUS

Le film ne peut être vu, acheté ou loué que par des personnes de 13 ans et plus. Cependant, les enfants de moins de 13 ans peuvent y avoir accès s'ils sont accompagnés par un adulte. Ces films comportent des passages ou des séquences qui peuvent heurter la sensibilité d'un public plus jeune.

La Régie estime que ces films exigent un minimum de maturité et de discernement; elle invite les parents à tenir compte de l'avis formulé.

La Régie considère qu'à l'adolescence, les jeunes sont davantage conscients des artifices du cinéma et psychologiquement mieux armés pour suivre des films plus complexes ou impressionnants. Elle classe donc dans cette catégorie les films dans lesquels des scènes de violence, d'érotisme, de langage vulgaire ou d'horreur seraient une caractéristique dominante.

Il importe toutefois que le film permette de dégager le sens à donner aux divers personnages et à leurs actions, car, à l'adolescence, les jeunes n'ont pas nécessairement la préparation requise pour faire face à tout. C'est pourquoi certaines thématiques (drogue, suicide, situations troubles, etc.) et le traitement dont elles font l'objet sont examinés avec beaucoup d'attention.



16 ANS ET PLUS

Le film ne peut être vu, acheté ou loué que par des personnes de 16 ans et plus.

À compter de 16 ans, les jeunes traversent une période charnière, entre la fin de l'adolescence et l'entrée dans l'âge adulte. Plus autonomes, ils ont généralement atteint une certaine maturité psychologique.

Les films classés dans cette catégorie présentent des thématiques, des situations ou des comportements troublants et adoptent un point de vue plus direct sur les choses. Ils peuvent donc contenir des scènes où la violence, l'horreur et la sexualité sont plus détaillées et perturbantes.



18 ANS ET PLUS

Le film ne peut être vu, acheté ou loué que par des personnes de 18 ans et plus.

Le plus souvent, les films réservés aux adultes reposent essentiellement sur l'exploitation de rapports sexuels explicites. Il peut également s'agir de films d'une grande violence, contenant des scènes de cruauté, de torture et d'horreur hyperréalistes.

Les indications complémentaires

La Régie du cinéma [www.rcq.gouv.qc.ca] utilise actuellement sept indications, sortes d'explications ou d'informations qui avertissent le spectateur sur un ou plusieurs éléments dominants dans le film. Elles accompagnent le classement. On peut notamment les consulter sur le site Internet de la Régie du cinéma.

1. POUR ENFANTS. Associée au classement « Général », cette indication signifie que le film convient particulièrement aux jeunes enfants.

Pour tous les films comportant un risque quelconque, les six indications complémentaires suivantes sont apposées.

- **2. DÉCONSEILLÉ AUX JEUNES ENFANTS.** Associée au classement « Général », cette mention avise que le film risque de perturber les enfants de moins de huit ans.
- 3. LANGAGE VULGAIRE. Accompagne un classement «13 ans et plus », «16 ans et plus » ou «18 ans et plus ». Cette précision indique que les dialogues du film sont caractérisés par un langage grossier ou obscène.
- **4. ÉROTISME.** Accompagne un classement «13 ans et plus », «16 ans et plus » ou «18 ans et plus ». Cette mention précise que le film comporte assez d'éléments visuels se rattachant à la sexualité pour que cette dernière en constitue l'un des aspects dominants.
- **5. VIOLENCE.** Accompagne un classement «13 ans et plus », «16 ans et plus » ou «18 ans et plus ». Cette information signifie que la violence constitue l'un des aspects dominants du film.
- **6. HORREUR.** Accompagne un classement « 13 ans et plus », « 16 ans et plus » ou « 18 ans et plus ». Cette indication avertit que le film est caractérisé de façon dominante par des scènes destinées à provoquer le dégoût, la répulsion ou la peur, notamment lorsque des corps mutilés sont montrés.
- **7. SEXUALITÉ EXPLICITE.** Accompagne uniquement un classement « 18 ans et plus ». Cette indication signifie que le film contient essentiellement des scènes d'activité sexuelle réelles et explicites. Dans les commerces de détail de matériel vidéo, la présence de cette indication oblige le commerçant à placer le film dans une pièce réservée aux adultes.

« 13 ans et plus » veut dire « 13 ans et plus »

La Loi sur le cinéma stipule qu'un film « 13 ans et plus » ne peut être vu que par des personnes qui ont atteint cet âge, mais elle autorise les plus jeunes à le voir s'ils sont accompagnés d'un adulte. Lorsque la Régie classe un film « 13 ans et plus », elle estime qu'il peut perturber les jeunes de 12 ans et moins. Que ce soit au cinéma ou à la maison, les jeunes de 8 à 12 ans ne devraient donc pas visionner un film classé dans cette catégorie à moins d'être accompagné d'un adulte.

Soyez présent lorsque votre jeune enfant visionne un film classé « 13 ans et plus ». Si possible, visionnez le film AVANT de le regarder avec votre enfant. Il vous sera ainsi plus facile de déterminer si des images peuvent le troubler ou ne pas lui convenir. Encouragez votre enfant à voir des films de son âge.

Dans la catégorie « Général », avec ou sans la mention « Déconseillé aux jeunes enfants », les indicateurs « Violence », « Horreur », « Érotisme » ou « Langage vulgaire » sont forcément absents, puisque cette catégorie vise un public de tout âge. Si, selon votre opinion, l'une ou l'autre de ces caractéristiques se retrouve dans un film classé « Général », vous pouvez appeler la Régie du cinéma (1 800 463-2463) ou bien écrire à l'adresse suivante [regieducinema@rcq.gouv.qc.ca] pour manifester votre désaccord avec le classement.

 D'autres sources non réglementées peuvent diffuser des images traumatisantes, notamment les sites Internet et les jeux vidéo. Ces images exigent votre intervention; vous pouvez alors appliquer à tous ces médias les catégories de classement et les paramètres de la Régie du cinéma.

Les autres **ressources**





Autres systèmes de classement de films

D'autres systèmes de classement existent en Amérique du Nord et, même si leurs classements apparaissent souvent sur les boîtiers des DVD, il importe de noter que seul le classement de la Régie du cinéma est valide au Québec.

Au Canada

Le classement des films pour la présentation publique et pour le marché de la vidéo est de compétence provinciale. Outre le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Colombie-Britannique (pour le compte de la Saskatchewan et du Yukon), l'Alberta (pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut) et la Nouvelle-Écosse (pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard) procèdent au classement des films.

En vertu d'une entente avec les bureaux de classement de ces provinces, l'Association canadienne des distributeurs de films (CMPDA) gère un système de classement du matériel vidéo distribué au Canada. Les classements et les indications établis pour chaque film par les provinces participantes sont compilés en vue d'obtenir une moyenne. Celle-ci permet de déterminer le classement et les indications qui apparaissent sur les boîtiers des DVD avec la mention « Canadian Home Video Rating » (CHVRS).

Les catégories de la CHVRS sont les suivantes :



G = Convient à un public de tout âge.



PG = Supervision parentale conseillée.



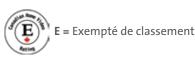
14A = Pour des spectateurs âgés de 14 ans et plus ou accompagnés d'un adulte.



18A = Pour des spectateurs âgés de 18 ans et plus ou accompagnés d'un adulte.



R = Accès aux seules personnes âgées de 18 ans et plus.



En principe, les deux premières catégories ne présentent pas de problème pour votre enfant âgé de 8 à 12 ans. Par contre, il est fortement recommandé que vous lui interdisiez de visionner des films classés 18A ou R. Le cas du 14A est particulier; il est conseillé de vous fier au degré de maturité de votre enfant pour décider et de l'accompagner au moment du visionnement.

Aux États-Unis

Aucune loi ne régit le classement des films aux États-Unis et la participation au système est volontaire. C'est l'industrie elle-même qui, par le truchement de la Motion Picture Association of America (MPAA) [www.mpaa.org], attribue les classements :



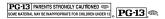
1. G

Convient à tous.



2. PG

Supervision parentale suggérée car certains éléments peuvent ne pas convenir aux enfants.



3. PG-13

Prudence fortement conseillée car certains éléments ne conviennent peut-être pas aux enfants de moins de 13 ans.



4. R

Réservé aux personnes âgées de 17 ans et plus à moins d'être en compagnie d'un adulte.



5. NC-17

Réservé aux personnes âgées de plus de 17 ans.

À l'extérieur du Québec, si l'accompagnateur a accès uniquement au classement de la MPAA, il devrait se souvenir qu'un film classé dans une des deux premières catégories (G et PG) ne présente pas, normalement, de problème. À l'inverse, un film classé R ou NC-17 n'est pas approprié pour un jeune de 8 à 12 ans. Dans le cas particulier du PG-13, l'accompagnateur doit décider selon le degré de maturité de l'enfant. En général, ce type de film ne présente pas de problème particulier, à condition que l'accompagnateur assiste au visionnement.

La télévision

Plusieurs ressources sont disponibles pour connaître la programmation télévisuelle, comprendre son fonctionnement et ses mécanismes (type de propriété, cotes d'écoute, rôle de la publicité, etc.), mais aussi pour permettre d'exprimer des opinions, favorables ou non.

Pour connaître la programmation télévisuelle

Le premier outil, le guide horaire, est celui qui permet de choisir les bonnes émissions et d'identifier les moins adéquates pour les enfants afin de permettre au parent de mieux programmer les heures d'écoute chaque semaine. Tous les journaux en offrent, de même que plusieurs revues spécialisées. Les sites Internet de chaque chaîne les présentent avec davantage de détails pour chaque émission.

Pour comprendre son fonctionnement

Pour comprendre le fonctionnement de la télévision, plusieurs sources d'information peuvent être consultées. Le site Internet du Réseau Éducation-Médias [www.media-awareness.ca/francais] diffuse une grande variété de renseignements à l'intention des parents, des enseignants et des enfants sur les différents aspects de la télévision, tant techniques, économiques que sociaux. Il existe plusieurs autres sites sur des sujets plus spécifiques (publicité, violence, etc.) ou ciblant des publics particuliers (parents, enseignants, enfants), etc.

Pour exprimer ses opinions

Un des plus graves problèmes qui existent entre la société et la télévision réside dans le fait que nous acceptions docilement les pratiques des programmateurs et responsables de chaînes comme un fait accompli. La plupart du temps, nous supposons que notre intervention est sans importance, sans trop nous rendre compte que le contenu des médias dépend, en partie, des réactions et des comportements des usagers.

Il importe donc de communiquer aux chaînes les insatisfactions envers la programmation. Par ailleurs, la vision qu'on a de l'action revendicative est trop limitée en ce qu'elle porte, surtout, sur ce qui est diffusé par la télévision, et néglige ce qui est omis, ce qu'elle devrait faire.

La liste des adresses suivantes permet d'avoir accès rapidement à l'ensemble des responsables de la programmation pour leur faire part de toute opinion, positive ou négative. C'est une action individuelle qui, si elle est pratiquée par plusieurs, a des répercussions favorables pour tous.

1. ARTV

www.artv.ca

Courriel : auditoire@artv.ca Téléphone : 514 597-3636

2. CANAL D

www.canald.com Téléphone : 514 938-3330

sans frais : 1 800 361-5194

3. CANAL INDIGO

www.canalindigo.com

4. CANAL VIE

www.canalvie.com Téléphone : 514 938-3330 sans frais : 1 800 361-5194

5. CINÉPOP

www.cinepop.ca

Courriel: auditoire@cinepop.ca Téléphone: 514 939-5090 sans frais: 1877 873-7327

6. CANAL SAVOIR

www.canal.qc.ca

Téléphone : 514 987-6633 sans frais : 1 888 640-2626

7. CTV MONTREAL

montreal.ctv.ca

Courriel: montrealprogramming@ctv.ca

Téléphone: 514 273-6311

8. HISTORIA

www.historiatv.com Téléphone : 514 938-3330 sans frais : 1 800 361-5194

9. LCN

www.lcn.canoe.ca Courriel : lcn@tva.ca Téléphone : 514 598-2869

10. MUSIQUEPLUS / MUSIMAX

www.musiqueplus.com www.musimax.com Téléphone : 514 284-7587

11. RADIO-CANADA

www.radio-canada.ca/television Courriel:auditoire@radio-canada.ca

Téléphone : 514 597-6000 sans frais : 1866 306-4636

12. RÉSEAU DES SPORTS

www.rds.ca

Courriel: sclient@rds.ca Téléphone: 514 599-2244 sans frais: 1888 737-6363

13. SÉRIES+

www.seriesplus.com Téléphone : 514 938-3330 sans frais : 1 800 361-5194

14. SUPER ÉCRAN

www.superecran.com Téléphone : 514 939-5090 sans frais : 1877 873-7327

15. TÉLÉTOON

www.teletoon.com Téléphone : 514 939-5016 sans frais : 1888 884-8666

16. TÉLÉMAG QUÉBEC

www.telemag.tv Courriel : bmurray@tele-mag.tv Téléphone : 418 670-9078

17. TÉLÉ-QUÉBEC

www.telequebec.tv Courriel : info@telequebec.tv Téléphone : 514 790-0141 sans frais : 1 800 361-4362

18. TQS

www.tgs.ca

Courriel : tvpublic@tqs.ca Téléphone : 514 390-6035

19. TVA

www.tva.canoe.com Courriel : nouvelles@tva.ca Téléphone : 514 526-9251 sans frais : 1888 428-8904

20. TV5

www.tv5.ca Courriel : info@tv5.ca Téléphone : 514 522-5322

21. VRAK.TV

www.vrak.tv

Téléphone : 514 938-3330 sans frais : 1 800 361-5194

22. ZTÉLÉ

www.ztele.com

Téléphone : 514 938-3330 sans frais : 1 800 361-5194

Le CRTC

Il existe également un autre type de ressources à connaître : ce sont les lois et réglementations qui concernent la diffusion et la réception médiatique. C'est le **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes** (CRTC) [www.crtc.gc.ca], un organisme gouvernemental qui accorde des permis d'exploitation aux diffuseurs, qui les établit et qui en assure le respect, notamment en ce qui concerne les aspects suivants :

- ▶ la programmation pour enfants;
- le contenu canadien;
- le temps consacré à la publicité.

Deux réglementations sont déjà bien établies au Canada et au Québec, une se rapportant aux stéréotypes sexuels, l'autre plus directement axée sur la publicité télévisée visant un public d'enfants.

Réglementation officielle en matière de stéréotypes sexuels

Le CRTC impose une réglementation officielle en matière de stéréotypes sexuels : le contenu des programmes, la publicité, les représentations des sexes sont des éléments surveillés par l'organisme. Des engagements clés figurent parmi les neuf lignes directrices du Code concernant les stéréotypes sexuels :

- ▶ la diversification dans la représentation des personnes des deux sexes : confier aux femmes et aux jeunes filles une gamme de rôles étendue;
- l'expression de l'égalité intellectuelle et affective des deux sexes;
- la sensibilisation par rapport aux modèles d'identification féminin et masculin présentés aux enfants;
- l'engagement à éliminer les stéréotypes négatifs et à inciter à la présentation de modèles positifs incarnant le progrès.

Réglementation concernant la publicité télévisée visant les enfants

Chaque année, 4 millions d'enfants canadiens de 2 à 12 ans dépenseraient 1,5 milliard de dollars de leur propre argent et influeraient sur l'achat d'articles domestiques à hauteur de 15 milliards de dollars (Institut Vanier, 2002).

En 1978, pour contrôler l'industrie de la publicité, le Parlement du Québec a adopté la Loi sur la protection du consommateur dont une disposition interdit la publicité télévisée destinée aux enfants de moins de 13 ans (articles 248 et 249).

De plus, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'ACR) [www.cab-acr.ca] a élaboré un code qui s'applique aux messages qui visent les enfants. Les normes de ce code ne s'appliquent qu'aux produits exclusivement ou majoritairement utilisés par les 12 ans et moins.

Dans le cas de la nourriture (notamment des boissons gazeuses et des friandises sucrées ou salées), les normes ne s'appliquent pas puisque ces produits ne sont mangés ni exclusivement ni majoritairement par les moins de 12 ans.

Le code sanctionne les publicités dont le langage, les arguments de vente et les aspects visuels s'adressent principalement aux enfants, ainsi que les émissions et les moments de diffusion qui les concernent directement. Il compte une trentaine de directives qui vont de l'interdiction de certains produits à celle de l'utilisation de personnages fictifs connus des enfants (tels Bugs Bunny ou Caillou).

Les messages ne doivent pas exagérer la performance ou les caractéristiques d'un produit, ni laisser croire aux enfants que la possession d'un objet les rendrait supérieurs; ils ne doivent pas non plus inciter les enfants à acheter ou à convaincre les parents d'acheter un produit publicisé.

Les publicités destinées aux enfants doivent être approuvées avant diffusion par la Fondation canadienne de la publicité, qui est elle-même un regroupement de publicitaires. Conséquemment, tous les diffuseurs sont tenus de se conformer au code.

À noter que pour signaler toute infraction, on peut s'adresser aux organismes qui les ont élaborés et qui en assurent l'application.

Le contrôle parental pour la télévision

VIDÉOTRON

www.videotron.com/services/fr/television/tele-inter-controle.jsp

CONTRÔLE PARENTAL:

Avec la fonction de contrôle parental, vous pouvez :

- 1. Bloquer des heures d'écoute.
- 2. Bloquer des chaînes.
- 3. Bloquer des types d'émissions.

Le tout se fait grâce à votre NIP.

A. BLOQUER DES HEURES D'ÉCOUTE

- Appuyer deux fois sur le bouton « Settings », sélectionner l'option « Blocage : heure » et appuyer sur « Select ».
- 2. Déterminer les blocages en suivant les instructions à l'écran.

B. BLOQUER DES CHAÎNES

- Appuyer deux fois sur le bouton « Settings », sélectionner l'option « Blocage : chaînes » et appuyer sur « Select ».
- 2. Déterminer les blocages en suivant les instructions à l'écran.

C. BLOOUER DES TYPES D'ÉMISSIONS

- Appuyer deux fois sur le bouton « Settings » sélectionner l'option « Blocage : classes » et appuyer sur « Select ».
- 2. Déterminer les blocages en suivant les instructions à l'écran.

ACTIVATION DU CONTRÔLE PARENTAL

Une fois déterminées les chaînes, les heures et les classes à bloquer, vous devez activer la fonctionnalité du contrôle parental.

- Appuyer deux fois sur « Settings », sélectionner l'option « Blocage : NIP », choisir la fonction « Activer » et appuyer sur « Select ».
- 2. Appuyer sur A et entrer votre NIP.

POUR DÉSACTIVER CETTE FONCTION, VOUS DEVEZ:

- Appuyer deux fois sur « Settings », sélectionner l'option « Blocage : NIP », choisir la fonction « Activer » et appuyer sur « Select ».
- 2. Appuyer sur ▲ et entrer votre NIP pour désactiver (ou changer) la fonction.
- À cette étape, il vous est également possible de changer votre NIP en sélectionnant «Changer».

Vous pouvez également débloquer l'accès à une chaîne bloquée en la syntonisant, puis en suivant les instructions à l'écran pour la débloquer.

BELL EXPRESSVU

www.bell.ca/support/PrsCSrvTv VDSLHelp Parental LocksPrint.page

CONFIGURATION DU VERROUILLAGE PARENTAL

Vous devez d'abord établir un mot de passe pour verrouiller votre système.

- 1. Appuyer sur le bouton « Menu » de votre télécommande et choisir « Verrouillages ».
- 2. Sélectionner « Verrouillage système » à l'écran.
- Créer un mot de passe et appuyer sur OK. Confirmer le mot de passe et appuyer sur OK de nouveau.

Vous pouvez maintenant verrouiller:

- des canaux en particulier;
- une gamme de canaux par catégorie, comme la télé à la carte ou les canaux pour adultes;
- par cotes.

Pour verrouiller des canaux en particulier ou en fonction de la cote des émissions.

- 1. Appuyer sur le bouton « Menu » de votre télécommande et choisir « Verrouillages ».
- 2. Entrer votre mot de passe et choisir OK.
- Choisir « Verrouillage canaux » ou « Cotes détaillées ».
- 4. Sélectionner le canal ou la cote d'émission à verrouiller (voir le tableau des cotes ci-dessous). Une boîte à cocher s'affichera pour confirmer la sélection. Sélectionner « Sauvegarder ».

COTES DES CANAUX (les cotes sont établies par les télédiffuseurs).

8 ans et plus

Convient aux enfants de plus de 8 ans, mais la supervision des parents est recommandée pour ceux qui sont âgés de 8 à 13 ans.

14 ans et plus

Convient aux enfants de plus de 14 ans.

18 ans et plus

Convient aux adultes seulement.

Non cotée

Contient du langage vulgaire, de la violence, de la nudité ou un fort contenu sexuel.

POUR VERROUILLER PAR CATÉGORIE DE CANAUX

Répéter les étapes 1 et 2 ci-dessus. Sélectionner « Verrouillage tac » pour verrouiller tous les canaux de la télé à la carte. On peut aussi choisir « Masquer can. adul. » pour supprimer les canaux pour adultes de la liste des canaux.

TELUS QUÉBEC

www.telusquebec.com/personnel/television/fonctions/controle.asp

CONTRÔLE PARENTAL

À l'aide de la fonction de « Contrôle parental », vous pouvez empêcher le visionnement de l'ensemble des émissions d'une chaîne. Pour ce faire, appuyez sur le bouton « Menu » de la télécommande, sélectionnez « Paramètres » et « Contrôle Parental ». Ensuite, sélectionnez « Par chaîne ». Vous avez seulement à entrer votre NIP de Contrôle parental à quatre chiffres et à cocher chacune des chaînes que vous désirez verrouiller. Pour activer ces modifications, vous devez faire « Enregistrer ».

Les plaintes

CONSEIL CANADIEN DES NORMES DE LA RADIOTÉLÉVISION (CCNR)

www.cbsc.ca

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) est un organisme unique en son genre dans l'industrie. Il s'occupe des plaintes et des questions de la part du public concernant la programmation des diffuseurs privés du Canada. Voici l'adresse :

C.P. 3265, succursale D Ottawa (Ontario) K1P 6H8 Téléphone : 613 233-4607 Télécopieur : 613 233-4826

Téléphone: 1877 696-4718 (sans frais)

Courriel: plaintes@ccnr.ca

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC) www.crtc.gc.ca

Le CRTC est un organisme indépendant chargé de réglementer les réseaux de radiodiffusion et de télécommunications du Canada. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien.

Ottawa (Ontario) K1A oN2 Téléphone sans frais : 1 877 249-CRTC (2782) Télécopieur : 819 994-0218

Télévision : organismes et programmes

L'Alliance pour l'enfant et la télévision

www.act-aet.tv

L'Alliance pour l'enfant et la télévision (AET) influence positivement la vie des enfants canadiens au moyen d'activités de promotion, de reconnaissance et de formation pour enrichir le contenu qui leur est présenté à l'écran.

L'énoncé de qualité de l'AET a servi de fondement à la Charte de la télévision pour enfants que ratifient actuellement les gouvernements et diffuseurs du monde entier.

Une télévision de qualité, c'est l'excellence de la forme et du contenu axée sur les besoins et attentes de l'auditoire cible et conforme aux normes reconnues de la production télévisuelle.

Le contenu des programmes doit être pertinent et divertissant, stimuler l'intelligence et la créativité et susciter l'ouverture aux autres. Il doit également être un reflet fidèle du monde dans lequel grandissent les enfants, respecter leur dignité et favoriser l'apprentissage.

Organisme d'ici, L'Alliance pour l'enfant et la télévision s'emploie à promouvoir le contenu canadien dans les programmes pour enfants. Certes, les jeunes Canadiens doivent être exposés à des programmes internationaux qui témoignent de la riche diversité de notre monde, mais ils doivent avoir accès à des productions de qualité qui reflètent le Canada, ses provinces, régions et collectivités ainsi que ses institutions, son patrimoine et sa culture.

« La télé et moi » : un programme de discussion

www.cca-kids.ca/tvandme

Ce programme propose des discussions à tenir en classe ou dans le milieu familial sur le sujet de la télévision et d'autres thèmes de la vie courante.

Il offre aussi aux parents des moyens pour aider leurs enfants à profiter pleinement de leurs expériences médiatiques et les aider à faire face aux défis de la vie quotidienne. Enfin, La télé et moi offre aux enfants canadiens des occasions d'explorer, de discuter et d'utiliser des stratégies qui les aideront à devenir de jeunes citoyens en santé, responsables et avisés face aux médias.

La publicité

LES NORMES CANADIENNES DE LA PUBLICITÉ

www.adstandards.com

ASSOCIATION CANADIENNE DE PRODUCTION DE FILM ET TÉLÉVISION

www.cftpa.ca

ASSOCIATION CANADIENNE DES ANNONCEURS

www.aca-online.com

CONCERNED CHILDREN'S ADVERTISERS

www.cca-canada.com

Les systèmes de classement de la télévision

Le système canadien de classement

www.media-awareness.ca/francais/parents/television/systeme classement tele.cfm

Le site **TV Parental Guidelines** fournit des explications sur le système de classification utilisé par les stations et par les réseaux de télévision américains. www.tvguidelines.org

Les distributeurs

BELL EXPRESSVU

1 800 641-2311 (abonnés du Québec) www.bell.ca/tv expressvu.francais@bell.ca

COGECO INC.

1 819 693-5151 sans frais : 1 800 665-5151 www.cogeco.ca

ROGERS CABLE

1 877 343-5745 www.rogers.com

TELUS TV

514 310-1212 sacqt@telus.com www.telusquebec.com

VIDÉOTRON LTÉE

514 380-2967 ou 1 866 380-2967 www.videotron.com

Les jeux vidéo

Le système de classement du ESRB

Le Québec ne dispose pas d'un système distinctif de classement des jeux vidéo. La plupart des jeux vidéo disponibles au Canada affichent le classement du Entertainment Software Rating Board (ESRB) [www.esrb.org/ratings/ratings_guide.jsp], basé aux États-Unis, et dont voici les catégories.



EARLY CHILDHOOD

Le contenu des titres classés **Jeunes enfants** peut convenir aux enfants de 3 ans et plus. Les titres dans cette catégorie ne comportent aucun élément que les parents pourraient juger inapproprié.



EVERYONE

Le contenu des titres classés **Enfants et adultes** peut convenir aux enfants de 6 ans et plus. Les titres dans cette catégorie peuvent comporter quelques éléments de violence animée, fictive ou légère et/ou un langage parfois grossier.



EVERYONE 10+

Le contenu des titres classés **Enfants et adultes 10+** peut convenir aux enfants de 10 ans et plus. Les titres dans cette catégorie peuvent comporter un plus haut degré de violence animée, fictive ou légère, de langage grossier et/ou quelques scènes suggestives.



TEEN

Le contenu des titres classés **Adolescents** peut convenir aux enfants de 13 ans et plus. Les titres dans cette catégorie peuvent comporter des éléments de violence, des thèmes suggestifs, un humour grossier, quelques représentations de sang, des jeux de hasard simulés et/ou un langage parfois ordurier.



MATURE

Le contenu des titres classés **Jeunes adultes** peut convenir aux personnes de 17 ans et plus. Les titres dans cette catégorie peuvent comporter un haut degré de violence, des représentations de sang et de carnage, des scènes sexuelles ou un langage ordurier.



ADULTS ONLY

Adultes seulement. Le contenu convient uniquement aux personnes de 18 ans et plus. Les titres dans cette catégorie peuvent comporter des scènes prolongées de violence intense ou des scènes sexuelles osées et de nudité.



RATING PENDING

Un titre portant la mention RP (Rating Pending / Cote en attente) a été soumis à l'ESRB et est en attente d'une cote finale. (RP n'apparaît que pendant la campagne publicitaire précédant la sortie d'un jeu.)

Les cotes de L'ESRB comportent deux parties : les pictogrammes de cotation, qui se retrouvent sur le devant de la boite, indiquant la catégorie d'âge, et les descripteurs de contenus, au dos de la boite, dénotant les éléments particuliers d'un jeu auxquels on doit apporter une attention spéciale.

Il faut dire qu'en 2008, 94% des jeux vidéo classés par l'ESRB se sont vus attribués les pictogrammes de cotation EC, E, E10+ et T, convenant ainsi à de jeunes joueurs. Les autres 6%, classés dans la catégorie M ou la catégorie AO, ne sont donc pas appropriés aux enfants.

- Que pouvez-vous faire si votre enfant de 8 à 12 ans est passionné par les jeux vidéo ?
 - Lui interdire les jeux vidéo classés Mature (M) ou Adults Only (AO) puisque ces jeux sont destinés à des jeunes de 17 ans et plus dans le cas du M ou bien à des adultes (18 ans et plus) dans le cas du AO.
- Dans le cas des vidéos classés Teen (T), vous devez décider selon le degré de maturité de votre enfant. En général, tout jeune de 8 à 12 ans ne devrait pas avoir de problème avec des jeux vidéo classés T; mais il est possible que votre enfant soit sensible à certains éléments. Vous devez en parler avec lui et le conseiller en conséquence.
- Si votre enfant joue à répétition à des jeux vidéo et si ces jeux sont violents, il y a un risque qu'il devienne insensible ou qu'il banalise les gestes violents. Sachant cela, négociez avec lui l'ajout d'autres activités à l'utilisation des jeux vidéo violents. Certains jeux de sport de la console Wii, par exemple, favorisent les activités physiques. Il faut cependant rester vigilant face à d'éventuels effets secondaires non désirables.
- Pour chaque nouveau vidéo, vous pourriez au moins une fois regarder de quoi il s'agit et cela, quel que soit le classement affiché sur la pochette.

Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter l'adresse suivante : [www.esrb.org/about/parentalcontrols.jsp]. Ce site vous informe sur la manière d'activer le contrôle parental des principales consoles de jeux vidéo sur le marché.

Internet

Étant donné l'absence de réglementation dans Internet, les ressources suivantes sont très importantes à consulter.



LE CONSEIL CANADIEN DE LA SÉCURITÉ

www.safety-council.org

offre un ensemble de règles de navigation utiles comme ligne directrice pour établir votre propre cadre.

Finalement, pour ce qui est des sites pornographiques, le moyen le plus connu de protéger les enfants est d'installer des systèmes de blocage, communément appelés des « filtres ».

Nombreux sont les filtres qu'on peut trouver sur le marché, leur prix variant de 40\$ à 100\$; ils permettent un contrôle parental sur la navigation des enfants.

Quelques sites qui analysent ou offrent des commentaires sur les filtres pour Internet

- 1. www.software.toptenreviews.com
- 2. www.safesurf.com
- 3. www.monitoringsoftwarereviews.org
- 4. On peut aussi tirer profit de l'article « The Truth About Internet Blocking and Filtering », qu'on trouve à l'adresse suivante :
 - www.wellresearchedreviews.com/computer-monitoring

Les filtres gratuits pour Internet

Voici une liste de quelques filtres pour Internet qu'on peut obtenir gratuitement en les téléchargeant à l'adresse suivante : www.commentcamarche.net/telecharger/logiciel-94-controle-parental

CONTROL KIDS

Logiciel de contrôle parental qui filtre tous les sites Internet à contenu pornographique ou violent, bloque les téléchargements de certains programmes dangereux et la transmission des données personnelles telles que le courriel, le téléphone ou les numéros des cartes bancaires. Control Kids enregistre l'historique des sites visités, les clavardages (chats), et les touches tapées. Control Kids ferme automatiquement les fenêtres-pub (pop-up), efface les fichiers témoins (cookies trackers). Il immunise enfin votre PC contre la majorité des logiciels espions (spywares) et maliciels (malwares) présents sur le Web.

EYE KIDZ

Eye Kidz axe son approche sur la pédagogie et sur l'ergonomie du produit et donc sur la facilité de son utilisation par les enfants et par les parents.

Voici quelques particularités de Eye Kidz :

- ▶ Il offre un filtre, un navigateur et un portail pour enfants.
- Il offre une sécurité et une liberté maximales à l'enfant grâce à un filtre utilisant l'intelligence artificielle.
- Il a été conçu pour les enfants. Le logiciel est donc ludique.
- ▶ Il propose des grilles horaires d'utilisation de l'ordinateur par l'enfant.

PRIVOSQUID

Privosquid est une solution code source libre (*open source*) pour bloquer les logiciels espions (*spywares*), les fenêtres-pub (*pop-up*) et les publicités.

Il combine également la fonction de contrôle parental avec une liste noire qui bloque plus de 640 000 sites liés à la pornographie ou à la violence et d'autres liens indésirables.

LOGPROTECT

Contrairement à la plupart des autres logiciels qu'il complète, LogProtect ne restreint pas la navigation, mais contrôle les données envoyées par votre enfant dans Internet. Aux parents de définir une liste de mots clés à surveiller!

Un seul but : empêcher l'enfant de donner, soit sur un site de clavardage (*chat*), sur MSN ou sur un formulaire ses coordonnées personnelles. LogProtect est éducatif. Au fil des alertes, l'enfant comprend qu'il est dangereux de dévoiler ses coordonnées personnelles à des inconnus.

Un cas particulier: Microsoft [www.microsoft.com/france]

Déjà, en 2006, Microsoft annonçait que son service Windows Live intégrerait un modèle de contrôle parental destiné à protéger les enfants contre les contenus indésirables qu'ils pourraient rencontrer dans Internet.

Tous les filtres dont on vient de parler font partie d'un de ces deux systèmes :

- soit ils sont axés sur des règles qui ont été énoncées clairement auparavant (c'est le cas du Content Advisor, qui est le programme de contrôle parental offert gratuitement par Microsoft et qui est installé d'office dans chaque ordinateur);
- soit ils sont axés sur des standards, c'est-à-dire qu'ils dépendent en grande partie du consensus et des normes sociales généralement admises, comme c'est le cas pour la plupart des filtres que nous venons d'énumérer.

Voyons de près le cas du **Content Advisor**, puisque vous l'avez à portée de vos doigts... et parce qu'il est gratuit.

En effet, dans votre ordinateur 1) ouvrez Internet Explorer; 2) allez dans le menu et ouvrez « Outils »; 3) à l'intérieur des outils, choisissez « Options Internet »; et, 4) ouvrez l'onglet « Contenu ».

Activez ensuite le « Gestionnaire d'accès » et vous vous trouverez devant quatre onglets. Le premier est le « Contrôle d'accès » qui contient le nom du système et quatre dimensions à contrôler : langue, nudité, sexe et violence. Pour chaque dimension, vous avez une échelle de o à 4.

Cette échelle vous permet de configurer votre propre filtre, selon vos critères. Par exemple, les quatre niveaux de la violence sont les suivants :

- 1. combats;
- 2. tueries:
- 3. tueries sanglantes et détails choquants;
- 4. violence gratuite et cruelle.

Notez que, par la suite, vous avez une « description » de chaque niveau. Si le niveau 2 (tueries) vous semble un peu flou, vous pouvez aller à la « description », qui explique un peu plus : « Êtres humains ou créatures blessés ou tués. Incitation à maltraiter des créatures non menacantes ».

Les trois autres onglets vous permettent d'ajouter une pléthore de « conditions » à votre algorithme.

Le système que nous venons de voir (Content Advisor) se base sur des « règles » simples, claires et précises. Il tente d'obtenir des résultats qui s'appuient sur un nombre limité de faits précis.

Microsoft et MSN en France : une première en 2008

MSN permet dorénavant aux parents de valider les contacts de leurs enfants. MSN France lance un contrôle parental gratuit spécial, Windows Live Messenger.

Répondant à une forte attente des familles, MSN France lance officiellement son nouveau logiciel gratuit de contrôle parental, Windows Live. Outre les fonctions classiques d'un contrôle parental, celui-ci propose de contrôler les contacts sur Windows Live Messenger (le nouveau MSN Messenger), avec lesquels les enfants sont autorisés à dialoguer : une fois le contrôle parental activé, l'ajout de contacts sans autorisation des parents n'est plus possible. Seize millions de Français utilisent Windows Live Messenger et, parmi eux, 3 millions ont moins de 18 ans.

Ressources additionnelles pour Internet

CYBERAIDE

www.cyberaide.ca

Cyberaide.ca est un service Web qui reçoit et analyse les cas d'exploitation sexuelle signalés par le public. Établi à Winnipeg (Manitoba) en 2002, Cyberaide.ca offre un service d'assistance et de coordination pour le traitement des plaintes. Il s'occupe de déterminer la stratégie d'intervention à adopter, puis d'aider le public à entrer en rapport avec les instances policières compétentes. Le mandat de Cyberaide.ca englobe les cas de pornographie juvénile, de cyberprédation, de tourisme sexuel et de prostitution juvénile.

En 2007, Cyberaide.ca fusionnait avec CyberAverti.ca (Cyberwise.ca), lequel fournit des conseils, des ressources et des liens utiles afin d'utiliser Internet de façon sécuritaire. CyberAverti offre, entre autres, un dictionnaire de clavardage, des activités à faire en salle de classe, des jeux pour les plus jeunes et une description des dangers en ligne tels que la cyberintimidation, la pornographie juvénile et la cyberprédation.

Le site CyberAverti.ca fait partie de la Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet, créée en 2004 par le gouvernement du Canada.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE POURRIEL

www.arretezlepourrielici.ca

Le **Groupe de travail sur le pourriel** du Canada a conçu ce site Web pour vous aider à vous protéger des menaces venant d'Internet. Le site inclut une série de statistiques, de conseils et de ressources sur le pourriel, les logiciels espions et l'hameçonnage, lesquels peuvent mener au vol d'identité.

GUIDE DES DROITS SUR INTERNET

www.droitsurinternet.ca

Ce site a été réalisé au Centre de recherche en droit public, avec le soutien de la Direction de l'autoroute de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor et de la Direction des ressources didactiques du ministère de l'Éducation du Ouébec.

INTERNET 101

www.internet101.ca

L'objectif d'Internet 101 n'est pas de remplacer les autres ressources en ligne, mais plutôt de servir de « passerelle » aux sites Web existants. De plus, Internet 101 est une collection de présentations, de conseils de sécurité et d'autres ressources fournies par des partenaires éducatifs au bénéfice des parents, des enseignants et des policiers partout au Canada.

SURETÉ DU QUÉBEC

www.suretequebec.gouv.qc.ca/lutte/cybersurveillance/cybersurveillance.html

Le **Module de la cybersurveillance et de la vigie** (MCV) de la Sûreté du Québec a pour mandat d'analyser les plaintes relatives à la cybercriminalité qui lui sont acheminées, de les valider, de récupérer certains éléments de preuve et de les retransmettre aux unités qui le demandent ou aux services de police concernés.

VIGILANCE SUR LE NET

www.vigilancesurlenet.com

Vidéotron a mis sur pied le programme Vigilance sur le net afin de sensibiliser les parents et les jeunes Québécois aux menaces liées à l'utilisation d'Internet et de leur fournir des outils et des trucs concrets pour s'en prémunir.

Vigilance sur le net a aussi mis sur pied une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation menée à l'échelle du Québec et qui vise les parents et les jeunes de 7 à 17 ans.

WEBAVERTI

www.bewebaware.ca

WebAverti est dédié à la sécurité de la navigation dans Internet. Il a pour objectif de s'assurer que les jeunes Canadiens puissent tirer parti des ressources offertes, en toute sécurité et en agissant de façon responsable dans le cyberespace.

WebAverti a deux objectifs:

- informer les parents des dangers du cyberespace pour leurs enfants et de la nécessité de prendre certaines mesures à cet égard;
- fournir aux parents des informations et des outils pratiques, afin qu'ils puissent bien gérer l'utilisation d'Internet à la maison et apprendre à leurs enfants à être des internautes avertis.

Le téléphone

COMMISSAIRE AUX PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

www.ccts-cprst.ca

Le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (CPRST) est une agence indépendante ayant le mandat de traiter les plaintes du consommateur et de la petite entreprise concernant les services téléphoniques locaux ou interurbains, les services téléphoniques sans fil et l'accès à Internet.

PHONEBUSTERS

www.phonebusters.com

PhoneBusters est l'organisme central du Canada chargé de recueillir des renseignements sur les plaintes en matière de télémarketing, de lettres frauduleuses et de vol d'identité. L'information est fournie aux organismes chargés de l'application de la loi. Les données recueillies sont utiles dans l'évaluation des répercussions de la fraude sur le public. Ces données aident également à prévenir d'autres crimes.

La protection du consommateur

LE BUREAU DE LA CONSOMMATION DU CANADA



Industrie Canada

Advertising Standards Canada

Industry Canadá

consumerinformation.ca

Le Bureau de la consommation a décidé de regrouper sur un seul site Web les meilleurs renseignements, outils et services à l'intention des consommateurs, offerts par les sources les plus objectives et les plus fiables. La Passerelle d'information pour le consommateur, un partenariat stratégique englobant plus de 400 ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux et ONG répond à tous ces défis.

LE CODE CANADIEN DES NORMES DE LA PUBLICITÉ

Les normes canadiennes de la publicité www.adstandards.com

Depuis plus de 40 ans, le Code canadien des normes de la publicité fixe les critères d'acceptabilité dans ce domaine.

Office de la protection du consommateur uébec 🖼 🖼

L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

www.opc.gouv.qc.ca

La mission de l'Office est de protéger les consommateurs québécois et de défendre leurs intérêts. Pour ce faire, il les informe et les éduque, applique les lois sous sa responsabilité et favorise la concertation entre les agents socioéconomiques.

OPTION CONSOMMATEURS





Option consommateurs est une association à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des consommateurs ainsi que de veiller à ce qu'ils soient respectés.

Général

www.deal.org



Affilié à la Gendarmerie royale du Canada, le Programme Choix.org a vu le jour en 1997. Il est d'abord et avant tout un outil d'information et de prévention pour la jeunesse.

En traitant de nombreux sujets dans son site Web, Choix.org souhaite motiver les jeunes de partout au Canada à prendre des décisions éclairées et à s'impliquer davantage dans leur collectivité.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

www.cdpdj.qc.ca

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne. La Commission a également pour mission de veiller à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse et par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

www.chu-sainte-justine.org

Le *Guide Info-Parents* de l'Hôpital Sainte-Justine, annoté et classé par thèmes, contient les coordonnées de 300 organismes d'aide, 1 500 suggestions de lecture pour les parents, les enfants et les ados, ainsi que 600 liens vers des sites Web spécialement conçus pour eux.

LE RÉSEAU ÉDUCATION-MÉDIAS (RÉM)





Le RÉM est un organisme canadien à but non lucratif, pionnier de l'éducation aux médias depuis son incorporation en 1996. Les membres du RÉM sont spécialisés en éducation, journalisme, communications, productions médiatiques et politique culturelle. Ils travaillent, en partenariat avec des organismes canadiens et internationaux, à la promotion de l'éducation aux médias et à Internet. Pour ce faire, ils offrent des ressources et des programmes en ligne.

LIGNE PARENTS



www.ligneparents.com

LigneParents est une ressource pour les parents au Québec. Confidentielle, bilingue, gratuite et accessible 24h/7j, LigneParents contribue à briser l'isolement trop souvent ressenti par les parents. Des intervenants professionnels sont à leur écoute pour désamorcer avec eux les crises du quotidien et répondre à leurs interrogations.

Quelques liens utiles pour les parents

- Le contrôle parental www.controle-parental.net
- Contrôle parental, mode d'emploi www.zdnet.fr
- Contrer la cyberintimidation www.media-awareness.ca
- Comment parler de la drogue avec vos enfants www.ottawapolice.ca
- Gérer Internet à la maison : pour mettre vos « cyber-trotteurs » à l'abri www.petitmonde.com
- La promotion de bonnes habitudes télévisuelles www.soinsdenosenfants.cps.ca
- Protection contre l'escroquerie Guide pratique de l'étudiant www.rcmp-grc.gc.ca
- 8. L'ordinateur est-il un bon compagnon de jeu ? www.petitmonde.com
- Recherches sur les effets de la violence dans les médias www.media-awareness.ca
- 10. Les répercussions de l'usage des médias sur les enfants et les adolescents www.cps.ca

- 11. Sexualisation précoce : guide d'accompagnement pour les parents de filles préadolescentes www.ydesfemmesmtl.org
- **12.** La sécurité dans le cyberespace : Le leurre par Internet www.rcmp-grc.gc.ca
- 13. La télé et moi Pour les parents : Les enfants et la télévision / Les enfants et l'Internet www.cca-kids.ca
- 14. Une discipline efficace auprès des enfants www.cps.ca
- 15. Votre enfant et le téléphone mobile Guide à l'usage des parents www.afom.fr

Références

(bibliographie sélective)

Buckingham, D. (2000). After the Death of Childhood: Growing in the Age of Electronic Media. Cambridge, UK: Polity Press.

Cantor, J. (1998). Mommy I'm Scared: How TV and Movies Frighten Children and What We Can Do to Protect Them. San Diego, CA: Harcourt Brace.

Cantor, J. (1998). "Children's attraction to violent television programming". In J. Goldstein (Ed.), Why We Watch: Attractions of Violent Entertainment. New York: Oxford University Press.

Cantor, J. (2002). "Fright Reactions to Mass Media". In J. Bryant and D. Zillmann (Eds.), *Media Effects*. Hillsdale, N.J.: Lawrence Erlbaum Associates.

Ekkstrom, K.M. and Tufte, Brigitte (2007). *Children, Media and Consumption: On the Front Edge.* Goteborg: The International Clearinghouse on Children, Youth and Media.

Fowles, J. (1999). The Case for Television Violence. Thousand Oaks, CA: Sage.

Freedman, J.L. (1984). "Effect of Television Violence on Aggressiveness". *Psychological Bulletin*, 96.

Gentile, Douglas A. (2003). *Media violence and Children: A Complete Guide for Parents and Professionals*, Westport, C.T.: Praeger

Jacquinot, G. (1995). « La télévision : terminal cognitif », Réseaux, 13, 74.

Jacquinot, G. (2002). Les jeunes et les médias. Perspectives de recherches dans le monde. Paris : L'Harmattan.

Lebel, E. et M. Lavallée, (2008). Les pratiques et les systèmes représentationnels liés à la télévision des enfants de 7 à 12 ans, Québec, Idéa, Groupe de recherche sur les images et les représentations sociales. http://www.com.ulaval.ca/idea/index.php

Lemish, D. (2007). *Children and Television*. A global Perspective. Oxford: Blackwell Publishing.

Sparks, G.G., and Sparks, C.W. (2000). "Violence, mayhem and horror". In D. Zillman and P. Vorderer (Eds.), *Media entertainment: The psychology of its appeal*. Mahwah, N.J.: Lawrence Erlbaum Associates.

Tisseron, S. (1998). Y a-t-il un pilote dans l'image? Paris: Aubier.

Tisseron, S. (2000). Enfants sous influences ; les écrans rendent-ils les jeunes violents? Paris : Armand Colin, « 10/18 ».

Tisseron, S. (2007). L'intimité surexposée. Paris : Ramsay.

Tisseron, S. (2008) Virtuel, mon amour. Penser, aimer, souffrir à l'ère des nouvelles technologies. Paris : Éditions Albin Michel.

Valkenburg, P.M. (2004). *Children's Responses to the Screen. A Media Psychological Approach*. Mahwah, N.J.: Lawrence Erlbaum Associates.

Valkenburg, P.M., and Cantor, J. (2000). "Children's Likes and Dislikes of Entertainment Programs". In D. Zillmann and P. Vorderer (Eds.), *Media Entertainment: The Psychology of Its Appeal*. Mahwah, N.J.: Lawrence Erlbaum Associates.

Zillmann, D. (1978). "Attribution and Misattribution of Excitatory Reactions". In J.H. Harvey, W. Ickes, and R.F. Kidd (Eds.), *New Directions in Attribution Research*. Hillsdale, N.J.: Lawrence Erlbaum Associates.

Zillmann, D., Weaver, J.B., Mundorf, N., and Aust, C.F. (1986). "Effects of an Opposite-gender Companion's Affect to Horror on Distress, Delight, and Attraction". *Journal of Personality and Social Psychology*, 51.

Zuckerman, M. (1996). "Sensation Seeking and the Taste for Vicarious Horror". In J.B. Weaver and R. Tamborini (Eds.), *Horror Films: Current Research on Audience Preferences and Reactions*. Mahwah, N.J.: Lawrence Erlbaum Associates.

